



RAPPORT DE GESTION

2022

L'Arab Tunisian Bank

- ⇒ **Création le 30 juin 1982**
- ⇒ **Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital**
- ⇒ **Capital social : 128 000 000 dinars**
- ⇒ **Capitalisation boursière : 289 000 000 dinars au 30 décembre 2022 et 28 000 000 certificats d'investissement non cotés**
- ⇒ **Un large réseau : 130 agences**
- ⇒ **Un effectif de 1 325 employés**
- ⇒ **Une synergie de groupe**
 - **Intermédiation : Arab Financial Consultants - AFC**
 - **Leasing : Arab Tunisian Lease -ATL**
 - **Gestion de portefeuille de valeurs mobilières : Arab Tunisian Invest –ATI SICAF**
 - **Capital risque : Arab Tunisian Development –ATD SICAR**
 - **Factoring : Union de Factoring - UNIFACTOR**
 - **Gestion d'OPCVM : ARABIA SICAV - SANADETT SICAV**
- ⇒ **Une organisation par Pôle de métier**
 - **Pôle Business**
 - **Retail**
 - **Corporate**
 - **Trésorerie**
 - **Pôle Support**
 - **Qualité**
 - **Direction Centrale du Système d'Information**
 - **Back Office**
 - **Ressources Humaine**
 - **Pôle Financier**
 - **Comptabilité**
 - **Contrôle Financier**
 - **Investissements**
- ⇒ **Une stratégie Dynamique et Réactive**

Conseil d'administration

Présidente

- Mme Randa SADIK

Vice-Président

- Mr Ferid ABBES

Administrateurs

- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr LOUAI IBRAHIM SHAHZADEH
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Mohamed BEN SEDRINE

Administrateur représentant les petits porteurs

- Mr Yahia BAYAHI

Administrateurs indépendants

- Mme Olfa Ben Ouda Sioud
- Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS

Secrétaire du Conseil

- Mr Moncef Guassouma

Commissaires aux comptes

- Cabinet MS Louzir - Deloitte
- La Générale d'Audit et Conseil. GAC

Allocution de la Présidente du Conseil d'Administration



**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

J'ai l'honneur de présider cette quarantième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'année 2022 a été marquée à l'échelle internationale par un ensemble de défis dont le plus important est l'inflation. Le FMI table sur une croissance de 3,4% de l'économie mondiale, soit une régression de 280 points de base par rapport à la performance de 2021. Une régression due aux politiques monétaires visant à juguler l'inflation, à la persistance du conflit Russo-ukrainien ainsi qu'à la flambée de COVID-19 en Chine ce qui a freiné sa croissance de 8% en 2021 à 3% en 2022. La zone euro, principal partenaire commercial de la Tunisie, a de son côté enregistré une décélération de sa croissance passant de 5,3% en 2021 à 3,5% en 2022.

A l'échelle nationale, le PIB a enregistré en 2022 une croissance de 2,4% contre 4,3% en 2021. Cette décélération de la croissance, a été causée essentiellement par une récession de -6,3% dans le secteur de l'énergie et des mines, et de -9,9% dans le secteur de la construction et du bâtiment, contre une croissance de 5,3% et 3,3% dans les secteurs des industries manufacturières et des services respectivement. La récession enregistrée par le secteur de l'énergie et des mines a directement impacté la balance commerciale du pays, avec une hausse de 38,5% du déficit qui a atteint 17,5 milliards TND en 2022 contre 12,6 milliards TND en 2021. La décélération de la croissance économique en 2022, a été accompagnée par des pressions inflationnistes avec un taux de 10,1% en fin d'année ; obligeant ainsi l'institut d'émission à hausser son taux directeur de 100 points de base durant l'année pour atteindre 7,25% en décembre 2022 contre 6,25% en décembre 2021.

Face à cette situation économique difficile, l'ATB a concentré ses efforts sur un ensemble d'axes dont les plus importants concernent l'amélioration de la qualité de nos services, l'émission de nouveaux produits, le renforcement de nos fondamentaux organisationnels et de l'efficacité de notre système d'information. Ceci dans le but de consolider la stabilité financière et opérationnelle de notre institution face aux divers défis qu'impose son environnement de travail.

Sur le plan affaire, l'ATB a continué ses efforts de financement des différents secteurs économiques, nos crédits bruts ont enregistré une hausse de 5,7% en 2022 pour atteindre 6,2 milliards TND. Les dépôts de la clientèle ont à leur tour enregistré un accroissement de 5,3% pour atteindre 6,2 milliards TND fin 2022. Ce développement s'est répercuté sur le PNB de la banque qui a atteint 320 millions TND, soit une hausse de 10,2% par rapport à 2021. L'ATB a d'ailleurs renoué avec les résultats bénéficiaires avec 11,4 millions TND de bénéfices.

En plus des efforts continus pour retrouver des bons niveaux de rentabilité, la solidité financière et la solvabilité de la banque, ont toujours constitué un fondement incontournable des politiques et procédures de l'ATB dans tous ses domaines d'activité. Cette orientation s'est confirmée à travers la réalisation d'un ratio de solvabilité de 11,84% fin 2022, un taux largement supérieur au minimum réglementaire fixé par la BCT à 10%. L'ATB affiche en outre, un ratio de liquidité de 105,5% comparé au minimum réglementaire fixé par la BCT à 100%.

Mesdames et Messieurs,

Chers actionnaires,

En dépit d'une conjoncture difficile, l'ATB a continué l'implémentation de son plan de développement stratégique pour la période 2022-2026. En effet, la banque continue son projet de mise en place de la nouvelle plateforme Global Banking T24, l'année 2022 a été marquée par l'entrée en exploitation du module entrée en relation « client onboarding » et ouverture des comptes sur T24. La banque a aussi commencé en 2022, l'installation d'un autre ensemble d'applications annexes. Cet élan se poursuivra en 2023 qui verra l'installation et l'entrée en exploitation de 17 modules touchant à divers domaines de l'activité de la banque.

Parallèlement à la mise en place de T24, l'ATB a continué en 2022 la réalisation du projet de modernisation de son organisation interne, ainsi que ses politiques et procédures dans le domaine commercial, le recouvrement et les ressources humaines. L'année 2022 a aussi été marquée par l'avancement du projet de réorganisation de notre réseau d'agences à travers l'ouverture de nouvelles agences dans les zones à fort potentiel et à travers la fusion des agences géographiquement rapprochées, tout en veillant à améliorer la qualité de prise en charge de notre clientèle et des services qui leurs sont fournis.

En plus de notre volonté de rapprocher nos points de vente de nos clients, notre institution s'est engagée dans un processus de digitalisation totale de ses services. La banque a en 2022, enrichit ses services bancaires à distance, composés des applications ATBMOBILE et ATBNET, par une troisième application qui est le portefeuille électronique E-wallet: ATBPAY. L'ensemble de ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de la banque qui place les nouvelles technologies parmi ses principales priorités opérationnelles durant la période à venir, en vue de répondre aux besoins de notre clientèle dans ce domaine, tout en leur garantissant les plus hauts niveaux de sécurité informatique.

Mesdames et Messieurs,

Chers actionnaires,

Il est indispensable de rappeler que l'ensemble de ces projets en cours à la banque, ont été conçus et réalisés en garantissant un respect strict des normes de qualités et de conformités à toutes les exigences réglementaires et prudentielles, afin de permettre à notre institution de développer son activité future selon une approche moderniste et dans les meilleures conditions, tout en garantissant un bon niveau de rendement à nos actionnaires.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

Madame Randa Sadik

Présidente du Conseil d'administration

Mot du Directeur Général

**Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers invités,**



Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

Le fonds monétaire international a confirmé ses prévisions de baisse de croissance de l'économie mondiale en 2022. La zone Euro, qui accapare 67,6% de la demande extérieure de l'économie tunisienne, a vu sa croissance décélérer de 5,3% en 2021 à 3,5% en 2022.

L'économie nationale n'a pas dérogé à cette tendance mondiale, avec une croissance de 2,4% contre 4,3% enregistrée en 2021. Baisse générée essentiellement par la récession des secteurs de « l'énergie et des mines » et de la « construction et bâtiments » avec respectivement -6,3% et -9,9%. Au niveau du secteur bancaire, les crédits à l'économie ont vu leur rythme de croissance accélérer pour passer de 5,2% en 2021 à 8,3% en 2022, et ce à l'instar des dépôts qui ont gardé un rythme de croissance sensiblement stable avec 8,3% et 8,1% en 2021 et 2022 respectivement.

A l'échelle de l'ATB, nous avons œuvré en 2022 pour la réalisation des deux objectifs majeurs : ramener la banque vers les résultats positifs qu'elle a toujours réalisés depuis sa création et jusqu'à 2020 ; et garantir la continuation de l'effort de provisionnement visant à couvrir notre institution contre les risques des difficultés conjoncturelles nationales qui durent depuis des années.

Concrètement la banque a réussi à accroître les dépôts de sa clientèle de 5,3% en 2022 contre une baisse de 1,1% constatée en 2021. Côté emplois, et bien que les crédits nets à la clientèle ont augmenté de 5,6% en 2022 contre 0,7% en 2021, cette hausse demeure inférieure à celle réalisée par le secteur, confirmant ainsi notre choix stratégique d'un développement prudent dans une conjoncture difficile. Les performances en matière de crédits et dépôts, se sont logiquement répercutées sur notre PNB qui a enregistré une hausse de 10,2% dépassant pour la première fois de l'histoire de la banque, la barre de 300 millions TND. Ceci a permis à la banque de réaliser un résultat net positif de 11,4 millions TND. Parallèlement au développement de sa production et sa rentabilité, l'ATB a continué à respecter ses fondamentaux stratégiques en matière de liquidité et de solvabilité avec des ratios largement supérieurs aux minimums réglementaires. Ceci est une preuve supplémentaire de solvabilité et de solidité financière qui permettent à la banque de dépasser les périodes difficiles de son histoire.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'année 2022 a été surtout marquée par la continuité de réalisation des divers projets visant à induire une transformation approfondie des politiques organisationnelles, opérationnelles et commerciales de notre institution. En effet la banque a continué les travaux d'implémentation de sa plateforme « Global Bank », un ensemble de modules est désormais entré en exploitation en 2022. Nous escomptons que l'année 2023 sera une année décisive qui verra l'entrée en exploitation de la majeure partie des modules de T24, l'année 2024 étant prévue comme l'année finale, qui verra l'ATB exploiter l'ensemble des modules de cette plateforme.

L'année 2022 a aussi été marquée par la continuation de la mise à jour de l'organigramme de la banque afin d'orienter l'ensemble de nos unités vers l'objectif ultime de la satisfaction de notre clientèle.

Une attention particulière a été accordée à la révision de l'implémentation de notre réseau d'agence avec l'ouverture d'une nouvelle agence dédiée à la clientèle élite dans la zone du Lac 2, le transfert de 3 agences vers des locaux neufs au design moderne respectant notre charte graphique. Nous avons en outre procédé à la fusion de certaines agences géographiquement rapprochées, vers les agences disposants du meilleur local, tout en les étoffant en moyen humains et matériels, en vue d'améliorer l'expérience client au sein de ces agences.

Sur le plan commercial, l'ATB a procédé en 2022 au lancement d'un ensemble de nouveaux produits et services, dont le portemonnaie mobile ATBPAY, actant ainsi notre adhésion totale à la stratégie nationale de « decashing » sous l'égide de la BCT.

Sur le plan gouvernance, l'ATB a continué durant l'année 2022, l'exécution du plan d'action approuvé par son conseil d'administration en vue de se conformer aux diverses exigences de la circulaire BCT N° 05-2021 relative au cadre général de gouvernance des banques et des institutions financière.

L'ensemble de nos efforts dans tous les domaines, sont guidés par l'impératif de gestion et de la maîtrise des risques bancaires. Nous avons dans ce cadre œuvré pour la révision et l'actualisation continue des différentes politiques et systèmes internes afin de garantir leurs efficacités en matière de prévention des risques opérationnels, de crédit, et cybernétiques.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'ATB est toujours en phase de restructuration totale de l'ensemble de ses politiques et systèmes, c'est une phase que nous menons tout en veillant à garantir à nos actionnaires une rentabilité acceptable, et nous sommes certains que cette phase aboutira à une excellente et pérenne rentabilité future. L'ATB bénéficie durant cette phase du soutien technique continu de notre actionnaire de référence « le groupe Arab Bank, en plus du soutien financier direct dont bénéficie notre institution depuis 2019 à travers l'emprunt subordonné et à travers l'émission des certificats d'investissement en 2021.

Je voudrai enfin, en mon nom et au nom de l'ensemble des cadres et employés de l'Arab Tunisian Bank, vous exprimer notre totalement engagement à relever les défis commerciaux et financiers qui s'imposent à nous, et à continuer à travailler avec sérieux et abnégation pour repositionner l'ATB dans la place qui lui sied dans le secteur, et réaliser les meilleurs résultats pour ses actionnaires qui demeurent le premier soutien pour l'entame d'une nouvelle phase de réussite.

Le Directeur Général par délégation

Riadh Hajjej

1. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Les efforts mondiaux pour contrer l'inflation, la guerre menée par la Russie en Ukraine et la résurgence de l'épidémie de COVID-19 en Chine ont pesé sur l'activité économique mondiale en 2022, et les deux premiers facteurs en feront de même en 2023. La croissance du PIB mondiale s'est décélérer pour passer de 6,2% en 2021 à 3,4% en 2022. Les prévisions du FMI dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale paru en janvier 2023, montrent une décélération de la croissance des pays développés de 5,4% en 2021 à 2,7% en 2022. La zone euro, principal partenaire commercial du pays, affiche une croissance de 3,5% en 2022 contre 5,3% en 2021.

A l'échelle nationale, le PIB a enregistré un rythme de croissance croissant durant les trois premiers trimestres avec respectivement 2,3% et 2,6% et 2,9%. Ce rythme de croissance s'est ralenti au cours du quatrième trimestre pour atteindre 1,6%. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'économie nationale a enregistré une croissance de 2,4% contre 4,3% en 2021.

Sur le plan sectoriel au cours du dernier trimestre 2022, le secteur des industries manufacturières a enregistré une croissance de 6,6% de sa valeur ajoutée, tandis que celle du secteur de l'énergie et des mines a baissé de -9,8% par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur de l'énergie a régressé au cours du quatrième trimestre 2022, en raison de la contraction de la production du pétrole et du gaz naturel de -10,5%. Celui des mines, a enregistré une baisse -24,2% de sa valeur ajoutée au cours du dernier trimestre 2022. Ce ralentissement au quatrième trimestre a aussi touché le secteur des services avec une croissance de 2,6% contre 3% et 3,8 et 4,2% durant les trois premiers trimestres, pour terminer l'année 2022 avec une croissance de 3,3%. Cette croissance est essentiellement générée par la croissance du secteur hôtelier et de la restauration de 20,3% au quatrième trimestre. Durant ce même trimestre, le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré une croissance de 2,1% (+2% sur l'ensemble de l'année 2022) contre une récession de 12% du secteur de la construction et du bâtiment (-9,9% sur l'ensemble de l'année 2022).

La baisse du rythme de croissance s'est accompagnée en 2022 par une flambée inflationniste, l'indice des prix à la consommation familiale a atteint une évolution de 10,1% en glissement annuel en décembre 2022 contre seulement 6,6% durant le même mois 2021. En moyenne, l'inflation s'est accrue de 5,7% mensuellement en 2021 à 8,3% en 2022. Ces pressions inflationnistes ont été essentiellement générées par le prix des produits alimentaires (de 6,3% en moyenne mensuelle en 2021 à 10,8% en 2022) et le prix des meubles et des articles domestiques (de 4,4% à 9,3%).

Pour faire face à ces pressions, la BCT a haussé son taux directeur à deux reprises en 2022 pour passer de 6,25% en janvier 2022 à 7,25% en décembre 2022 (sachant que la BCT a procédé à une troisième augmentation de ce taux par 75 points de base le 30 décembre 2022). Cette politique de lutte contre l'inflation s'est logiquement répercutée sur le TMM qui est passé de 6,19% en janvier 2022 à 7,26% en décembre de la même année. Sur le plan monétaire, l'encours quotidien moyen du volume global de refinancement de la BCT s'est accrue de 17,5% en 2022 pour atteindre 11,2 milliards TND contre 9,5 milliards TND en 2021, ce qui indique un retour des pressions sur les liquidités du secteur bancaire, après les baisses de 6,9% et 30% de l'encours quotidien moyen du volume global de refinancement de la BCT en 2021 et 2020 respectivement.

Sur le plan des finances publiques, le budget de l'Etat 2022 a enregistré un déficit de 11,1 milliards TND (soit 7,7% du PIB 2022) contre 10 milliards TND en 2021 (soit 7,7% du PIB 2021). La dette publique a atteint 116 milliards TND et 80,2% du PIB (dont 62,6% des dettes extérieures), soit une hausse de 11,2% par rapport au volume de la dette publique de 2021.

En matière de commerce extérieure, l'année 2022 a enregistré une progression de 30,4% des exportations de biens et services (+16,8 milliards TND) contre une hausse de 22,5% en 2021. En valeur, les exportations des biens et services ont atteint 72,2 milliards TND en 2022 contre 55,4 milliards TND en 2021. Cette hausse est générée par la hausse des exportations des services (+68%) et celles des biens (+23,4%). Les importations des biens et services a à son tour enregistré une importante évolution avec +32% pour atteindre 89,7 milliards TND en 2022 contre une hausse de 23% et 68 milliards TND en 2021. Ces évolutions ont aggravé le déficit commercial du pays qui de 38,5% (+4,9 milliards TND) pour atteindre 17,5 milliards TND en 2022 contre 12,6 milliards TND en 2021. Les transferts extérieurs au titre du revenu du travail ont enregistré une croissance de 9,9% pour atteindre 2,9 milliards TND en 2022 contre 2,6 milliards TND en 2021. L'ensemble de ces factures ont impacté les réserves en devises du pays qui ont régressé de l'équivalent à 133 jours d'importation fin 2021 à celui de 100 jours d'importation fin 2022. Le dinar tunisien a de ce fait, enregistré une dépréciation de 1,07% en 2022 face à l'Euro dont la contrevaletur en TND est passée de 3,2964 en 2021 à 3,2611 fin 2022.

Enfin, selon le FMI, les perspectives 2023 pour la croissance mondiale sont toujours en baisse avec une estimation de 2,9% en 2023 contre 3,4% en 2022. Ceci s'explique par l'impact différé dans le temps des politiques monétaires antiinflationnistes menées en 2022 sur l'économie réelle en 2023, et par le risque d'escalade du conflit russo-ukrainien. Le FMI prévoit une croissance de 0,7% de l'économie de la zone Euro en 2023 contre 3,5% réalisé en 2022.

A l'échelle nationale, les finances publiques demeureront sous la pression des hauts niveaux des cours mondiaux de l'énergie et des matières de base, en plus des faibles marges de manoeuvre pour l'endettement extérieur au vu de la non finalisation de l'accord de financement avec le FMI, et d'un très haut niveau d'endettement publique fin 2022 (80,2% du PIB) combiné à une dégradation continue de la notation souveraine de la Tunisie. En plus de l'ensemble de ces défis, l'économie nationale demeurera tributaire d'un ensemble de réformes majeures à l'impact direct sur les moteurs de la croissance, en l'occurrence, l'investissement et la consommation.

2. ACTIONNARIAT

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 128 000 000 de dinars composé de 100.000.000 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune et 28.000.000 certificats d'investissement d'une valeur d'un dinar chacune. Au 31 décembre 2022, les actions composant le capital de l'ATB sont détenues à hauteur de 64.24% par l'Arab Bank PLC et 18.13% par divers groupes privés, les certificats d'investissement sont détenus exclusivement par l'Arab Bank PLC. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou de droit de vote.

Répartition du capital (au 31/12/2022)

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Nombre de certificats d'investissement	Pourcentage de détention des certificats d'investissement	Droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64.24%	28 000 000	100%	82 224 040	64.24%
Divers groupes privés	18 132 956	18.13%			23 210 184	18.13%
Diverses personnes morales	7 043 978	7.04%			9 016 292	7.04%
Diverses personnes physiques	10 585 535	10.59%			13 549 485	10.59%
TOTAL	100 000 000	100%	28 000 000	100%	128 000 000	100%

Conditions d'accès aux assemblées

Personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions ou 10 droits de vote. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions ou de droits de vote requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

Tableau de bord de l'actionnaire

	2019	2020	2021	2022
Capital	100 000 000	100 000 000	128 000 000	128 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre de certificats d'investissement	-	-	28 000 000	28 000 000
Résultat net de la période par action	0.063	0.082	-	0.089
Actif par action	71.504	73.992	59.849	60.995
Dividende par action	-	-	-	-
PER	64	35	-	32
Dividendes Yield	-	-	-	-
Taux de distribution	-	-	-	-
Cours moyen	3.990	3.385	2.480	2.660
Pus haut	5.700	4.290	2.950	3.160
Plus bas	2.780	2.850	2.150	2.090
Fin de période	4.060	2.860	2.290	2.890

LE TITRE ATB

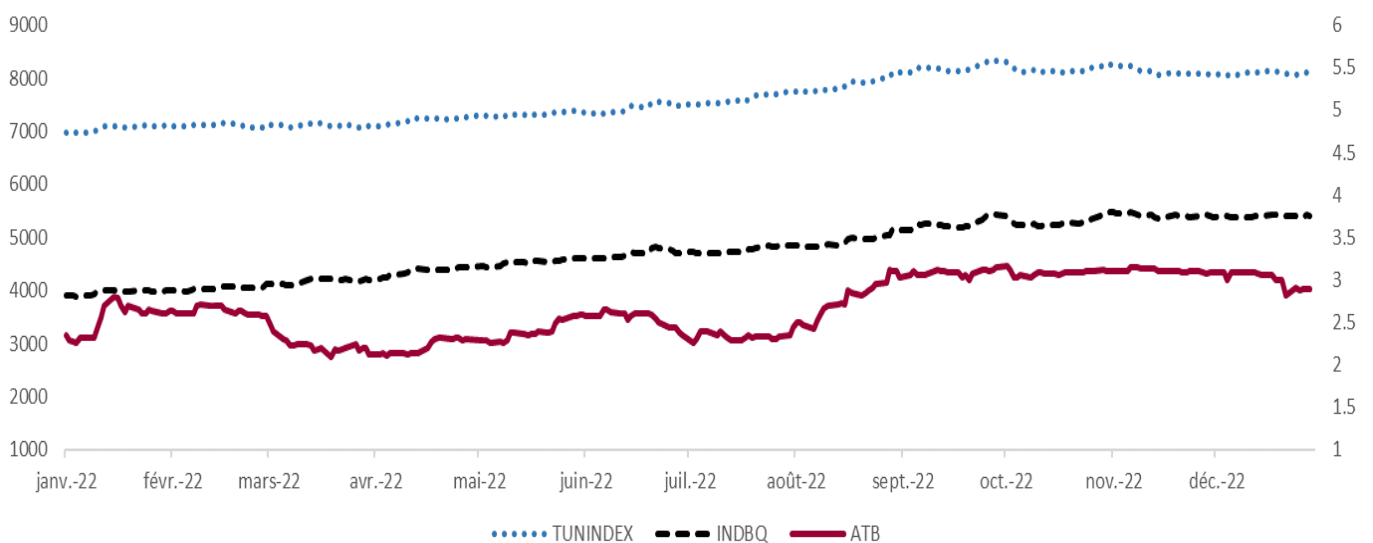
Le cours de l'action ATB a évolué au cours de l'exercice 2022 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2.090 dinars et un maximum de 3.160 dinars atteint au cours du mois d'Octobre, pour enfin clôturer à 2.890 dinars.

Le volume des échanges a porté sur 4 209 056 actions correspondant à un montant global de 11 224 MTND.

Sur la cote de la Bourse (Actions et obligations) les échanges ont augmenté de 5,7% en passant de 1 672 MTND en 2021 à 1 767 MTND en 2022 soit, une moyenne journalière de 6,9 millions de dinars contre 6,7 millions en 2021

Les Tunisiens ont dominé les échanges des valeurs mobilières avec une part de 86,3% du volume des transactions, suivis par les OPCVM avec une part de 9,4% et les étrangers avec une part de 2,3% du volume des transactions sur le marché boursier.

Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank



3. ACTIVITES ET PERFORMANCES

- **ACTIVITES EN 2022**
- **PERFORMANCES SUR 5 ANS**

1. ACTIVITE EN 2022

PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'Arab Tunisian Bank détient un portefeuille investissement composé de 3 catégories d'actifs : le portefeuille participations et filiales, les fonds à capital risque et les titres d'investissement.

L'encours brut libéré de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2022 un montant de 507 Millions TND contre 519 Millions TND à fin 2021 enregistrant ainsi une diminution de 2.4%. Cette baisse est attribuée principalement : d'une part, à la restitution de l'ATD d'un montant qui s'élève à 14 374 mTND au cours de l'année 2022.

D'autre part, cette évolution à la baisse s'explique par le fait que l'encours du portefeuille participations et filiales a enregistré une légère baisse de 1% pour atteindre au 31/12/2022 : 134 Millions TND contre 135 Millions TND une année auparavant. Toutefois, l'encours des titres d'investissement s'est accru de 9%. Cette évolution à la hausse est dû au fait que le montant des nouvelles souscriptions aux emprunts obligataires réalisées par l'ATB au cours de l'exercice 2022 ont totalisé 20,000 MTND bien au-delà des remboursements qui ont atteint au cours de ce même exercice 16,533 MTND.

En dépit de cette évolution, les fonds à capital risque demeurent la principale composante du portefeuille investissement de la banque (65%) contre 26 % pour le portefeuille participations et filiales et 9% pour les titres d'investissement.

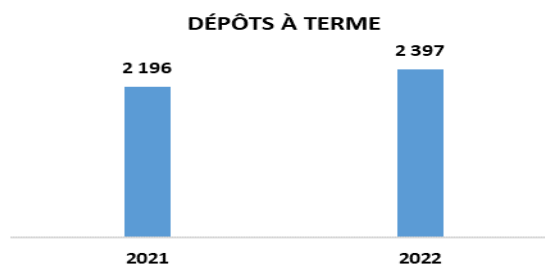
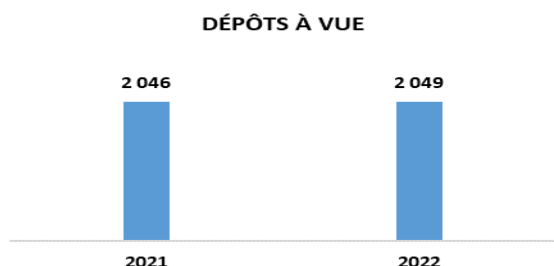
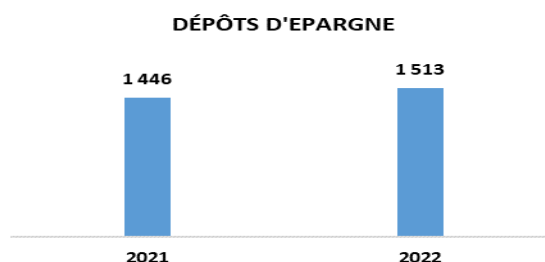
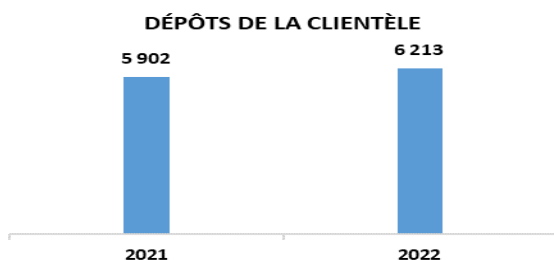
Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2022 un montant de 15,8 MTND contre 12,4 MTND à fin 2021 réalisant ainsi une hausse de 27%. Ces revenus ont contribué à hauteur de 5% dans la composition du produit net bancaire de la banque.

La dotation aux provisions nette des reprises du portefeuille investissement au titre de l'exercice 2022 a atteint 11,5 MTND contre 36,5 MD une année auparavant.

DEPOTS

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2022 à 6 213 millions TND contre 5 902 millions TND à fin décembre 2021 enregistrant une hausse de 311 millions TND soit 5.3%.

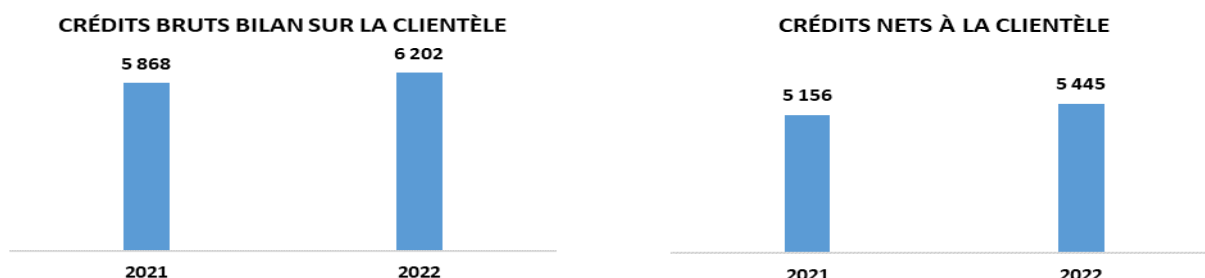
Au terme de l'exercice 2022, les dépôts d'épargne ont affiché une progression de 4.6% pour s'établir à 1 513 millions TND contre 1 446 millions TND en 2021. Les dépôts à vue ont évolué de 0.15% pour atteindre 2 049 millions TND contre 2 046 millions TND à fin décembre 2021. Les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 9.1% pour s'établir à 2 397 millions TND contre 2 196 millions TND au 31/12/2021.



CREDITS

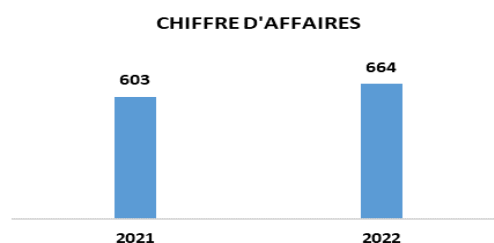
Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2022 à 6 202 millions TND contre 5 868 millions TND au terme de l'exercice 2021, soit une hausse de 5.7%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2022 à 5 445 millions TND contre 5 156 millions TND au terme de l'exercice 2021, enregistrant une hausse de 5,6%.



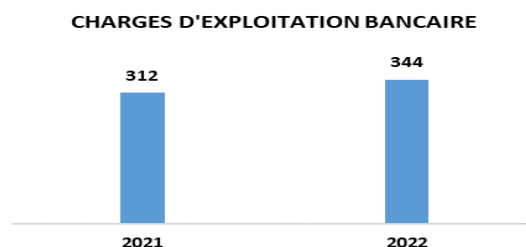
CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire a progressé de 10.1% pour s'établir à 664 millions TND à fin 2022 contre 603 millions TND une année auparavant.



CHARGES D'EXPLOITATION

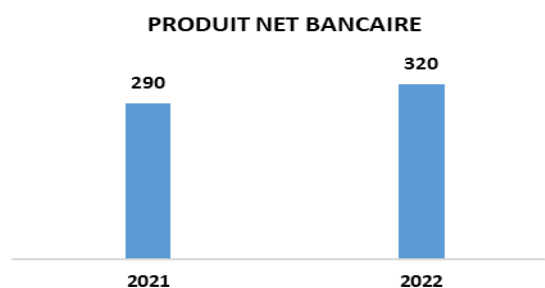
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 10.3% pour atteindre 344 millions TND contre 312 millions TND au 31 décembre 2021.



PRODUIT NET BANCAIRE

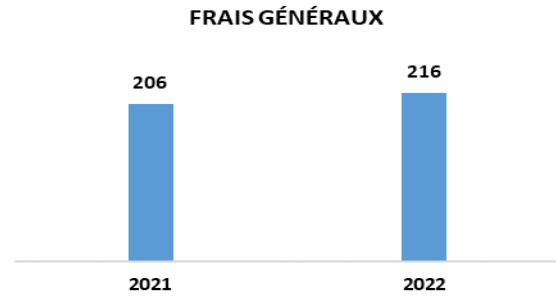
Le Produit Net Bancaire s'est établi à 320 millions TND à fin 2022 contre 290 millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 10.2% par rapport à l'exercice 2021.

La structure du PNB de l'ATB a enregistré une baisse au niveau de la marge sur commissions passant de 25,3 % en 2021 à 23,7% au 31/12/2022 et une progression au niveau de la marge sur intérêts de 39.6% en 2021 à 41.7% en 2022. La part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une baisse, son niveau est passé de 35.1% au 31/12/2021 à 34.6% au 31/12/2022.



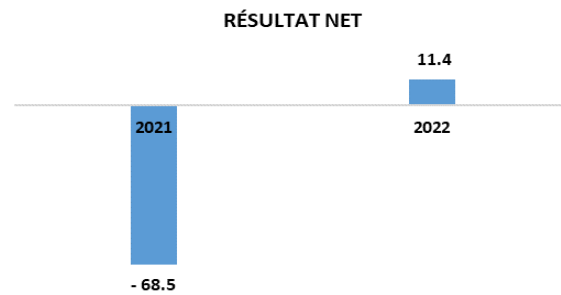
FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont augmenté de 5.1% pour atteindre 216 millions TND contre 206 millions TND à fin décembre 2021.



RÉSULTAT NET

L'exercice 2021 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de 11.4 millions TND contre -68.5 millions TND au 31/12/2021.



PRINCIPAUX RATIOS 2022

PRINCIPAUX RATIOS

	2022	2021
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	7.26%	7.25%
Créances Nettes / Dépôts	80.98%	78.15%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	3.56%	-23.59%
ROE	2.01%	-12.33%
ROA	0.15%	-0.89%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	105.52%	103.29%
Le Ratio de Solvabilité	11.84%	12.25%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / Total engagement	13.54%	12.05%
Provisions et Agios réservés /CDL *	68.48%	73.33%
Provisions et Agios réservés /CDL **	77.14%	80.81%

* taux sans tenir compte de la provision à caractère général

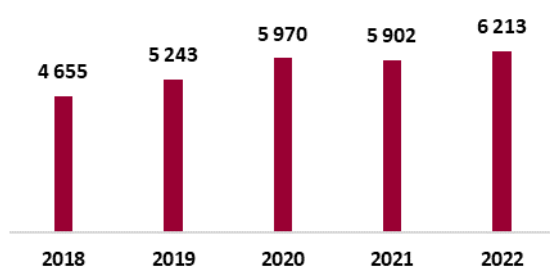
** taux tenant compte de la provision à caractère général

2. PERFORMANCES DES CINQ DERNIERES ANNEES

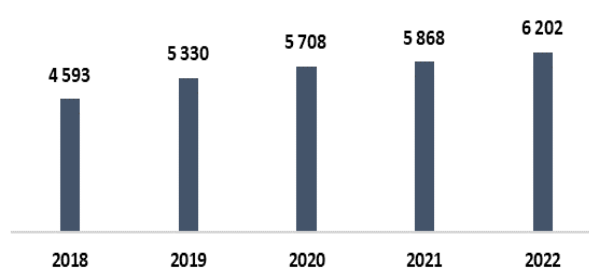
L'ACTIVITÉ

	2018	2019	2020	2021	2022
DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE	4 655	5 243	5 970	5 902	6 213
CREANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	4 593	5 330	5 708	5 868	6 202
CREANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE	4 155	4 823	5 121	5 156	5 445
TOTAL BILAN	6 409	7 150	7 399	7 661	7 807

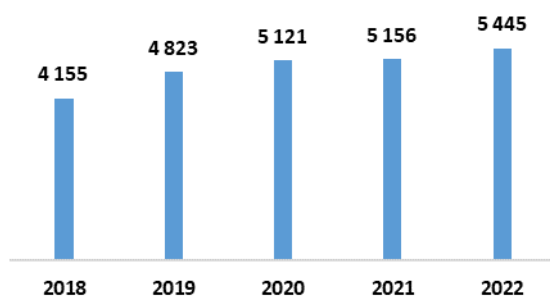
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



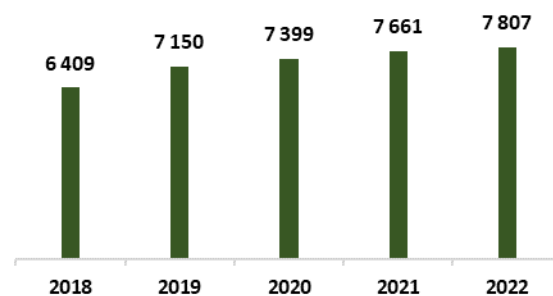
CRÉANCES BRUTES BILAN SUR LA CLIENTÈLE



CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE



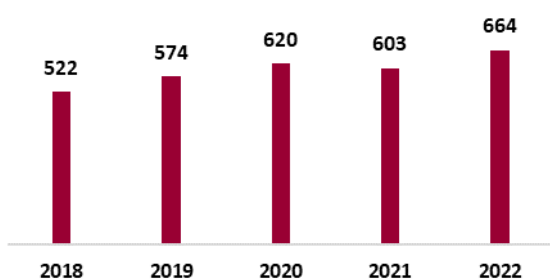
TOTAL BILAN



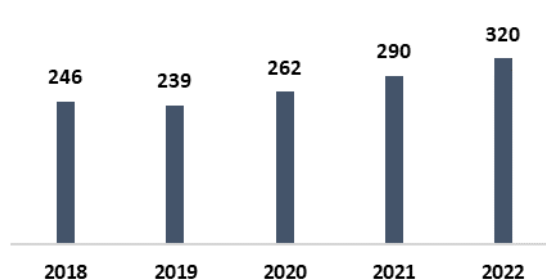
LES RÉSULTATS

	2018	2019	2020	2021	2022
CHIFFRES D'AFFAIRES	522	574	620	603	664
PRODUIT NET BANCAIRE	246	239	262	290	320
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10	8	12	-59	22
RÉSULTAT NET	7.3	6.3	8.2	-68.5	11.4

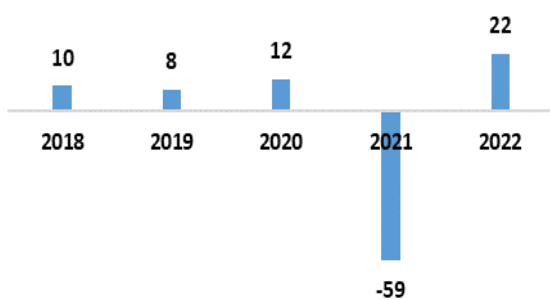
CHIFFRES D'AFFAIRES



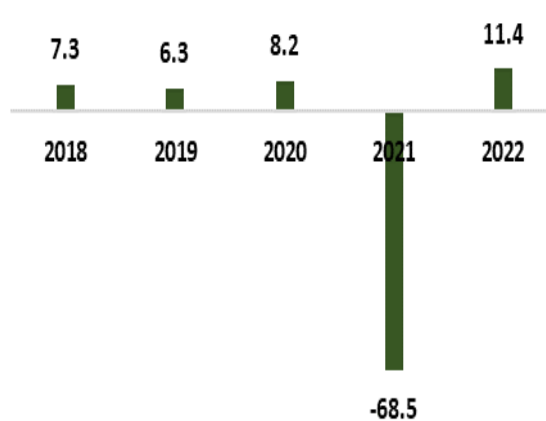
PRODUIT NET BANCAIRE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



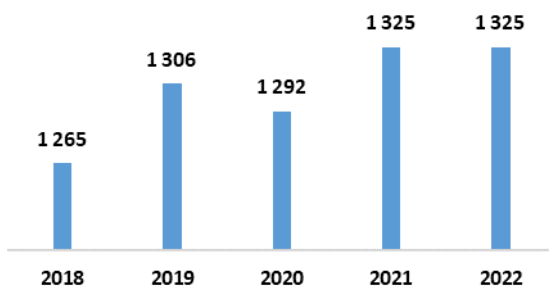
RÉSULTAT NET



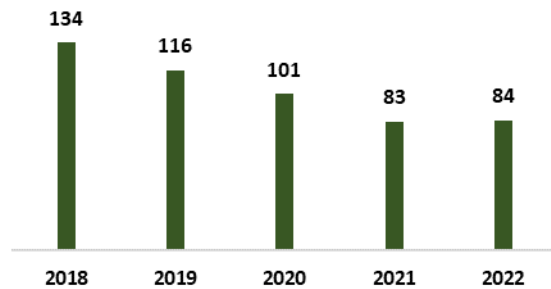
LE RESEAU ET L'EFFECTIF

	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif permanent	1265	1306	1292	1325	1325
Employés contractuels	134	116	101	83	84
Nombre d'agences	132	134	136	135	130
DAB & GAB	173	175	177	177	171

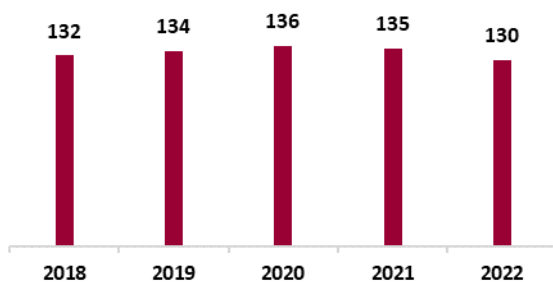
EFFECTIF PERMANENT



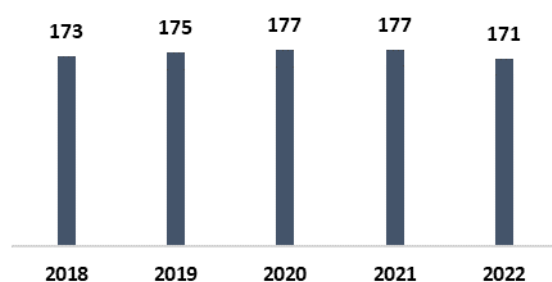
EMPLOYÉS CONTRACTUELS



NOMBRE D'AGENCES



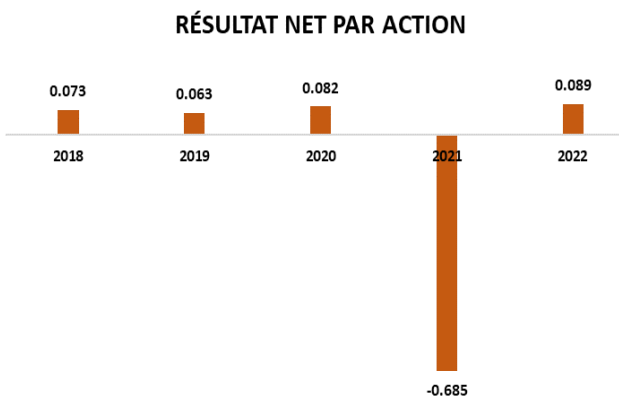
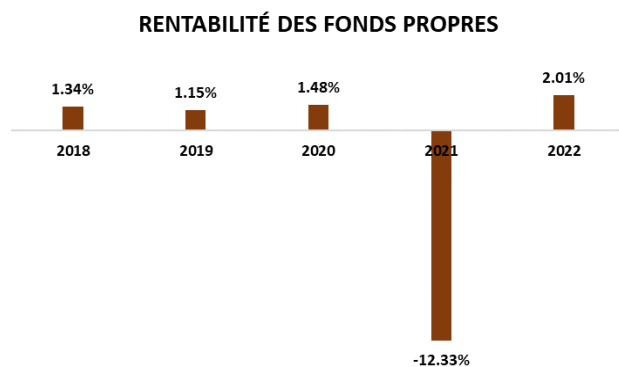
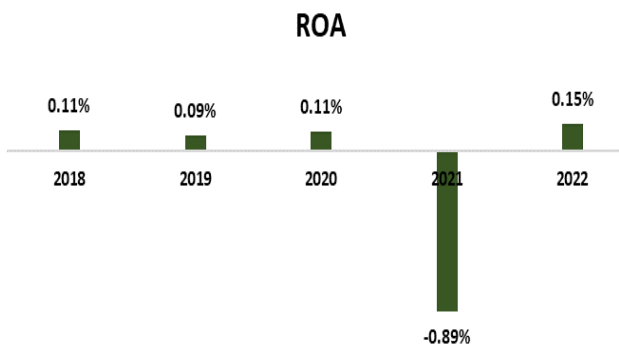
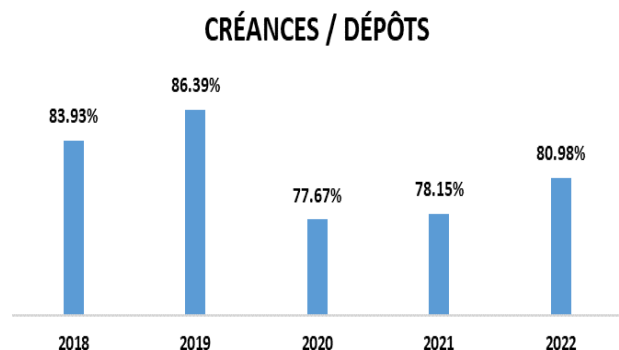
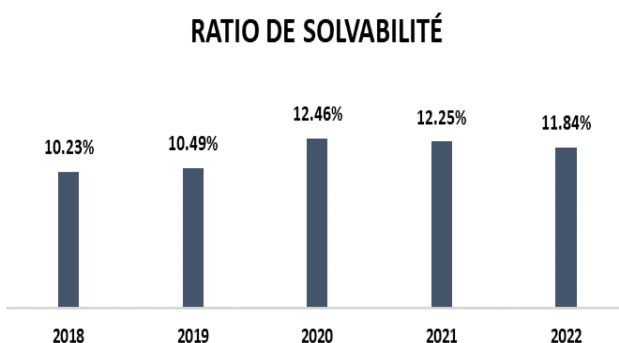
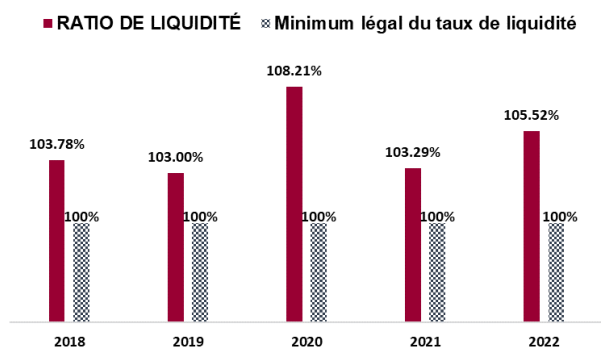
DAB & GAB



LES RATIOS

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de liquidité	103.78%	103.00%	108.21%	103.29%	105.52%
Minimum légal du taux de liquidité	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Ratio de solvabilité	10.23%	10.49%	12.46%	12.25%	11.84%
Créances / Dépôt	83.93%	86.39%	77.67%	78.15%	80.98%
ROA	0.11%	0.09%	0.11%	-0.89%	0.15%
Rentabilité des Fonds Propres	1.34%	1.15%	1.48%	-12.33%	2.01%
Résultat net par action	0.073	0.063	0.082	-0.685	0.089

*ancien taux de liquidité selon la circulaire BCT 91-24



4. PERSPECTIVES

1. Faits marquants et réalisations de l'année 2022

Déploiement progressif du Global Bancaire

Afin de permettre une maîtrise graduelle de Temenos Transact, la démarche de mise en production adoptée correspond à des déploiements progressifs, incluant chacun une multitude de fonctionnalités qui seront désormais traitées sur un même système d'information.

Une première mise en production a eu lieu le 11 avril 2022 et a concerné la gestion des données et des comptes clients, premier facteur de succès de notre Banque. Un second déploiement a été réalisé avec succès fin décembre 2022. Il s'agit du module de gestion des dossiers AVA (allocation voyage d'affaire) et des fiches d'investissement. Plusieurs autres déploiements, ou Releases, sont planifiés courant 2023.

Mise en production du module entrée en relation – Ouverture de compte du nouveau système d'information Temenos Transact

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en production du système d'information Temenos Transact au niveau de la Banque via un premier module lié aux activités d'entrée en relation et d'ouverture de compte.

Ce déploiement a permis de mettre en œuvre la stratégie de transformation de la banque et la démarche adoptée par le projet IRIS consistant à la mise à la disposition des collaborateurs de la banque d'un système innovant, optimisé et performant.

L'onboarding des clients, la mises à jour des données, les ouvertures et mises à jour des comptes, la consultation de la vision 360 du client sont les principales nouveautés qu'offre Temenos Transact.

Mise en production des modules Allocation Voyages d'Affaires – et Fiches d'investissements

L'année 2023, a démarré avec la mise en production des modules de gestion des processus AVA et Fiches d'investissements.

Tous les travaux nécessaires, aussi bien sur les plans techniques que fonctionnels, ont été finalisés en 2022. La migration des dossiers AVA et la mise en production ont été réalisés avec succès le weekend du 31/12/2022.

Préparatifs pour des déploiements réussis

La réussite des déploiements planifiés repose en grande partie sur l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que l'efficacité et la conformité du système d'information.

A cet effet, les tests relatifs aux différents modules sont actuellement conduits par des équipes de testeurs mobilisés à partir des ressources internes de la Banque. Ceux-ci sont plus à même de perfectionner les différents traitements grâce à leur maîtrise et leur connaissance de leur ligne de métier.

Les développements et les prérequis techniques sont actuellement conduits par les équipes pour répondre aux besoins spécifiques aux mises en productions futures (scanérisation, éditique, interfaçage, développement spécifiques, montée en compétence, etc.)

Les données disponibles au niveau des applications actuelles de la Banque, qu'elles soient comptables ou pas, suivent un traitement particulier afin de permettre leur migration et leur exploitation fluide et conforme au niveau de Temenos Transact.

Digitalisation amorcée

Toutes les activités de la Banque sont éligibles à une digitalisation et une dématérialisation de leur déroulement. La couverture de ces processus sera progressive, et le premier périmètre concernera l'entrée en relation et l'ouverture de compte en ligne pour une population précise de client particulier.

Accompagnement du changement

Afin de permettre une meilleure prise en main et une acceptation de cette transformation engagée, une multitude d'activités relatives au 1^{er} déploiement « entrée en relation – ouverture de compte » et au 2^{ème} déploiement « AVA – Fiches d'investissements » ont été concrétisées courant de l'année 2022, notamment :

- Information des collaborateurs et des parties prenantes via des communications sous plusieurs formats,
- Formation des formateurs, des utilisateurs finaux ou de perfectionnement,
- Diffusion des politiques, procédures, guides utilisateurs relatifs aux déploiements finalisés et préparation de ceux des déploiements futurs,
- Assistance continue des collaborateurs concernés aussi bien lors des répétitions générales (avant mise en production) qu'après le Go-Live durant la période nécessaire pour stabiliser les nouveaux processus et garantir l'adoption du changement.

2. Perspectives pour 2023 / 2024

La mise en production des différents modules du projet IRIS sera l'objectif des mois à venir selon la planification des releases. Les équipes restent mobilisées et focalisées sur la réussite de la transformation de la banque, notamment par la bonne préparation des mises en production ultérieures.

Ainsi, les travaux relatifs au développement, à la Migration, aux tests, aux correctifs, à la documentation, à la formation, à la communication et à l'assistance seront conduits en adéquation avec les spécificités de chaque lot, en vue de garantir une qualité optimale du système cible.

De plus, l'équipe projet appliquera les « Lessons learned » et tâchera d'entreprendre une mise en production offrant la meilleure expérience aux collaborateurs de la Banque.

Les axes de développement stratégique 2026

L'ATB continue l'implémentation de sa stratégie pour les années 2022-2026 fixant les plans d'action de ses diverses lignes de métiers et fonctions de support. Les principaux axes de cette stratégie sont les suivants :

Corporate

- Augmenter notre part de marché pour rehausser nos revenus
- Dynamiser la performance commerciale en déclinant des plans d'actions spécifiques à chaque segment de la clientèle du Corporate avec des produits et services dédiés
- Garantir une gestion globale et personnalisée de la relation client afin d'améliorer la qualité des services
- Renforcer la synergie groupe ATB afin de fournir des solutions de financement globales touchant le haut et le bas du bilan
- Actualiser la stratégie de ciblage sectoriel en tenant compte des perspectives de chaque secteur et des limites de concentration
- Cibler les financements productifs pour bénéficier des refinancement BCT

Retail

- Consolider les perspectives de croissance de cette activité pour améliorer la rentabilité
- Fournir une expérience client excellente et complète en vue d'améliorer la qualité
- Se concentrer sur le portefeuille clients actuel des petites entreprises et suivre une politique de financement prudente et sélective tout en se préparant à la reprise.
- Offrir des packs de produits et dynamiser l'effort commercial
- Consolider les efforts de recouvrement, traiter et réduire les impayés

Trésorerie

- Assurer les besoins de liquidités de la banque tout en respectant les limites réglementaires et internes
- La recomposition du portefeuille BT compte tenu des tombées et anticiper les variations probables des taux (predicting yield curve movements)
- L'intervention sur le marché de change pour satisfaire les ordres d'achat et des ventes des clients
- Etre actif sur le marché de change pour maintenir la qualité de market maker
- Implémenter le système de gestion Actif Passif pour piloter la liquidité de la banque et se prémunir contre les risques de taux et de maturité

Risk Mnagement et contrôle intrene

- Renforcer la gouvernance des risques et les moyens de la fonction « gestion des risques »
- Apurer le portefeuille engagement et la maîtrise des risques crédits
- Développer les outils de gestion des risques
- Garantir la sécurité cybernétique et des systèmes d'information et le plan de continuité de l'activité
- Diffuser la culture de prévention des risques dans la banque
- Renforcer le système de contrôle interne
- Renforcer la fonction Compliance et en faire un levier de croissance durable

Ressources Humaines

- Mise en place de plans et programmes de mise à niveau des compétences
- Créer un environnement de travail stable, motivant et renforçant l'esprit d'appartenance
- Mise en place d'outil de fixation d'objectifs clairs pertinents et en étroite relation avec les objectifs de la Banque (Blanced Score Card)
- Offrir des plans de formation de qualité axés sur les spécialités rares et les nouvelles technologies
- Mise en place de manuels de procédures clairs de toutes les fonctions RH
- Orienter l'organisation vers le client et valoriser les ressources humaines
- Améliorer le climat social en instaurant une politique de communication interne transparente et constructive

Systèmes d'information

Le global T24 en cours d'implémentation à l'ATB vise à :

- Faire de la technologie un levier de développement
- Créer des services innovants
- Répondre aux besoins de la clientèle avec une excellente qualité de service
- Minimiser le Time To Market et bénéficier des opportunités offertes par les positions de First Mover

5. LA GESTION DES PRODUITS ET DES CANAUX DE DISTRIBUTION

La gestion des produits et des canaux de distribution

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle segmentation Retail avec les nouveaux critères retenus visant les particuliers ainsi que les professionnels. Suite à cette segmentation, l'offre produits a été enrichie avec 2 nouveaux packs :

Le Pack Electron :

Ce 1er pack grand public offre à notre clientèle un ensemble de service pratiques et d'excellente qualité, cumulés dans un seul contrat à un prix très compétitif.

Pack World Elite :

L'offre packagée a été enrichie avec la mise en place du pack World Elite qui est venu étoffer notre panoplie d'offres adaptées au segment VIP et qui est destiné spécifiquement à la clientèle Haut de Gamme « Elite ».

ATB pay

L'Année 2022 a été marquée par le lancement du le porte-monnaie électronique ATB pay. ATB PAY est une brique de plus dans les produits digitaux ATB. C'est une application de paiement via smartphone, qui permet de régler les achats en magasin, payer les factures de la STEG et de la SONEDE... Elle permet également de transférer de l'argent et ou retirer du cash sans carte bancaire.

Ce lancement est accompagné par une action commerciale d'envergure qui permet déjà de compter plus que 100 commerçants adhérents au nouveau moyen de paiement ;

L'action se poursuit avec des réalisations exponentielles sur le plan adhésion et utilisateurs ATB PAY a été obtenu le label élu produit de l'année 2023 dans la catégorie des services.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'orientation de notre présence commerciale vers les zones de chalandises les plus favorables. L'aspect fonctionnel et l'amélioration de la prise en charge du client ont été les leitmotifs de la nouvelle stratégie d'implémentation

Sur le terrain cette stratégie s'est traduite par :

- La fusion des agence kram ouest et la goulette dans la nouvelle agence kram avec une charte graphique et un aménagement plus attrayants, pourvu d'un espace dogmatique 24/24.
- La fusion des agences sidi hassine et ezzouhour dans les locaux de l'agence EZZOUHOUR avec le renforcement de ses ressources.
- La fusion des agences Morkadh sidi béchir et el jazira dans les locaux de l'agence Jazira avec le renforcement de ses ressources.
- L'ouverture de l'agence Elite LAC2 et l'entame de cette expérience avec une approche plus rationnelle.
- La délocalisation des agences Mednine et ben Arous dans des Nouveaux locaux aménagés selon les normes les plus récentes et situés dans des zones plus prometteuses.

Ces actions commerciales ont été accompagnées par une stratégie qualité largement diffusée au sein de la banque. La charte qualité a été diffusée sur les écrans de tout le personnel du réseau afin de rappeler les piliers d'une bonne culture de service client.

Les principes fondamentaux de la charte qualité ATB sont les suivants :

- Recevoir chaleureusement le client avec sourire et courtoisie
- Adopter une attitude correcte et un langage positif face aux clients
- Pratiquer une écoute active pour donner une bonne information aux clients

- Etre actif et réceptif dans la pris en charge du client en accordant la priorité aux personnes vulnérables.
- Soigner votre apparence et porter votre badge d'une façon apparente pour être identifiable.
- Assurer la propreté et le rangement de votre espace de travail
- Décrocher le téléphone rapidement
- Assurer votre rôle de conseil auprès des clients
- Prendre en charge la requête du client jusqu'à son dénouement
- Recevoir et traiter avec attention les réclamations de nos clients

Les valeurs contenues dans la Charte qualité ont été expliqués à notre force de vente, de manière individuelle et détaillée par email et pendant les visites.

- **Enquête satisfaction :**

Dans le cadre de la digitalisation de l'enquête satisfaction effectuée mensuellement par la CRC, une fiche satisfaction client a été mise en place par l'équipe qualité. Cette fiche sera envoyée via SMS pour nous permettre d'analyser le retour d'expérience de nos clients et d'intervenir pour améliorer notre qualité de service.

Les critères d'évaluations portent sur :

- La satisfaction de l'accueil
- La propreté des lieux de nos locaux
- L'attente dans nos agences
- La disponibilité des supports de communication
- La prise en charge par le personnel de l'agence
- Les délais d'exécution des opérations au niveau de l'agence
- La prise en charge de notre Centre de relation clientèle
- Les critères de choix de l'ATB
- La satisfaction des produits ATB
- La satisfaction du processus d'ouverture de compte
- La satisfaction des utilisateurs GAB ATB
- Suggestions d'améliorations

Les équipes de la direction centrale Retail ont effectué des visites agences dans le but d'évaluer l'état des lieux des agences, de recueillir les remarques et suggestions du réseau et de le sensibiliser par rapport aux exigences requises pour améliorer la satisfaction client.

Ces visites ont permis de :

- Observer les interactions entre les clients et le personnel pour évaluer la qualité d'accueil et de service ainsi que le degré de satisfaction de nos clients
- Etudier le comportement des personnels pour évaluer son potentiel
- Soulever les obstacles qui mettent en jeu la satisfaction client comme le non-respect des délais de traitement de certaines demandes initiées par l'agence.
- Répondre efficacement à leur manque d'équipement
- Veiller à véhiculer une bonne image de marque et à respecter certains standards de qualité pour uniformiser la qualité de nos services dans toutes nos agences et indépendamment du statut du client.
- Faire preuve d'empathie à l'égard du client pour le valoriser.

En outre, une enquête de satisfaction en ligne est en phase de lancement ; l'enquête nous permettra de mieux apprécier et calibrer les efforts autour des produits et services Retail pour l'entame d'une année Retail par exception.

Par ailleurs l'équipe de vente de la direction centrale Retail, a multiplié d'effort en prenant le devant des agences en termes de prospection. L'année 2022 a permis de continuer le coaching et le suivi des agences tout en les accompagnants dans le démarchage de la zone de chalandise avec un nombre record de journées portes ouvertes. L'équipe a participé, mis en place et collaboré sur des actions majeures entre journées portes ouvertes, actions avec les agences, présences ponctuelles dans les entreprises et actions commerciale.

6. MARKETING ET COMMUNICATION ET RESPONSABILITE SOCIALE

Marketing et communication et responsabilité sociale

En adéquation avec la stratégie de la banque, la direction centrale est amenée à développer une image de marque distinctive qui est considérée comme le capital-réputation de l'institution financière.

Dans ce même contexte, et durant l'année 2022, la direction centrale s'est mobilisée pour réaliser les principales actions suivantes :

1. Collaboration ATB- Espace Finance :

Le soutien aux entreprises fait partie des priorités de l'ATB en tant que banque citoyenne et engagée. C'est à cet effet, que l'ATB a adhéré au programme KFW-TPME II en collaboration avec KFW et l'organisation allemande, GFA Consulting Group.

Ce programme vise à proposer aux entrepreneurs, Femmes et Hommes, une approche adaptée de services non financiers et les accompagner dans leurs parcours notamment par le biais de l'Information, l'éducation et les conseils financiers.

Deux régions ont été couvertes à ce jour, rassemblant près de 200 personnes entre clients et collaborateurs :

- ✓ **Le grand Tunis** : Un premier événement sous la forme d'une formation pratique s'est tenu en juin dernier portant sur le thème "*Savoir préparer votre demande de crédit en vue de faciliter votre accès au financement*".
- ✓ **Sfax** : le lancement du cycle 2 visant la région de Sfax a été marqué par une matinée d'introduction et de débat entre les équipes ATB et un groupe de clients TPE autour des enjeux à l'accès au financement et qui a réuni une cinquantaine de personnes.

2. Les campagnes publicitaires :

Les principales campagnes publicitaires réalisées au cours de l'année concernent essentiellement :

Lancement de la campagne ATB WORL ELITE :

Cette campagne vise essentiellement le segment Elite. L'idée de la campagne était de faire rêver cette gamme de clients de tout l'univers qui va au-delà des services bancaires conventionnels (Life style et conciergerie de luxe- bancassurances – carte de prestiges-espace dédié en agence – conseil dédié – Welcome pack – SLA (prise en charge rapide de toutes les demandes client). La communication s'est basée essentiellement sur le digital et l'affichage urbain sur le grand Tunis.

Lancement de la campagne ATB -Visa Coupe du monde 2022 :

La campagne de communication a été réalisée en 3 étapes :

- 1ère étape : Annonce de la participation de l'ATB à la coupe du monde 2022 : La campagne s'est basée sur les journaux et les écrans digitaux en convention, les PLV agence (Affiches, écrans des agences).
- 2ème étape : Lancement du jeu concours. Le principe du jeu est : Plus le client utilise sa carte pour le paiement et plus il a des chances de participer au tirage au sort. La campagne s'est basée sur l'affichage urbain avec une couverture ciblée sur les grandes artères de Tunis, affichage sur le réseau Digicom (en convention), les réseaux sociaux et le digital (sites des partenaires), la radio, la presse en appoint sur les journaux en convention et la campagne Smsing.
- 3ème étape : Annonce du gagnant : La gagnante au tirage au sort a remporté le « hospitality package » et a gagné un séjour de 3 nuitées dans un hôtel 5 étoiles de luxe pour

02 personnes et deux billets pour assister en mode VIP à un match « Group Stage » au choix. L'annonce de la gagnante a été réalisée sur le Digital (sites des partenaires) et les réseaux sociaux.

Lancement de la campagne ATB PAY :

Cette solution permet aux détenteurs d'un smartphone de déposer, retirer et transférer de l'argent ou d'avoir accès gratuit à un portefeuille électronique (Wallet) pour payer facilement un commerçant ou autre. Cette campagne s'est basée sur le digital essentiellement (réseaux sociaux, sites web,) et en affichage urbain.

Lancement d'actions de Mécénat :

Sur le plan sociétal et toujours dans une démarche de mécénat multidisciplinaire, l'ATB a soutenu durant l'année 2022 diverses activités culturelles, artistiques, sportives et humanitaires. Parmi les actions culturelles soutenues par l'ATB, nous citons :

❖ L'ATB sponsor du 1er événement META&CEED :

L'ATB était le sponsor du premier événement en Tunisie organisé par META en partenariat avec CEED Tunisie. Le thème de la conférence était : « La digitalisation au service de la relance économique en Afrique du Nord.

❖ L'ATB partenaire de " Femmes Entrepreneures de l'année " :

Les trophées des Femmes Entrepreneures de Tunisie est un programme qui promeut et fait monter en compétence les jeunes femmes entrepreneures. Sept trophées ont été décernés aux lauréates dans sept secteurs différents : TECH, Services, Agrobusiness, Artisanat, Culture, Industrie & Innovation.

L'ATB participe pour la 3ème année consécutive en tant que partenaire exclusif du secteur bancaire de cet événement et était le parrain de la catégorie culture.

❖ 13ème édition du Prix Arabe Mustapha Azouz :

Le prix arabe ATB Mustapha Azouz est un concours destiné à la promotion de la littérature pour enfants entre 12 et 16 ans et est adressé à tous les créateurs et écrivains du monde Arabe.

❖ Partenariat avec la fédération Tunisienne de Tennis :

Sponsoring de tous les événements de la fédération comme la coupe DAVIS, compétition transmise en direct à la Télévision ainsi que beaucoup d'autres.

❖ Le soutien par l'ATB du projet national de numérisation de l'enseignement :

Depuis 2017, l'ATB s'est engagée, à travers un partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, dans le programme national de la numérisation de l'enseignement notamment en faveur des élèves des régions défavorisées du pays. L'ATB s'est engagée à prendre en charge annuellement l'aménagement et l'équipement des laboratoires informatiques de trois écoles.

Cette convention illustre un partenariat qui renforce le statut de l'ATB en tant que Banque visionnaire à la fibre citoyenne et qui témoigne de sa volonté d'accompagner concrètement les activités focalisées sur l'éducation et la technologie.

Onze laboratoires ont été inaugurés jusqu'à aujourd'hui dans les régions suivantes : Seliana (Bargou), Kasserine (Majel Bel Abbes), Kebili, Tozeur (Nafta) et Gabes (El Hamma), Kairouan, Jendouba, Zaghouan, Nabeul, Manouba et Ben Arous.

Beaucoup d'autres actions ont été organisées en 2022 comme le partenariat de l'événement Tunisia Digital Awards, Journées de l'entreprise de l'IACE à Sousse.

7. LE CONTROLE

- **AUDIT**
- **COMPLIANCE**
- **RISK MANAGEMENT**

L'AUDIT

L'année 2022 est la première année du plan stratégique 2022 – 2024, mais c'est aussi l'année qui a vu la concrétisation de plusieurs efforts visant à renforcer les ressources de l'équipe d'Audit Interne et la dynamisation des interventions à l'échelle de la banque.

Courant 2022, l'Audit Interne a assuré une large couverture de l'ensemble des agences du réseau de la banque (34 agences) assortie d'une cotation pour le volet gestion administrative et une cotation pour le volet management des risques inhérents à l'activité bancaire.

Concomitamment aux travaux de l'audit réseau, les travaux d'audit des Directions centrales du siège et des filiales ont permis d'assurer une démarche investigatrice tout au long de l'année (26 missions), sur les faiblesses juridiques, procédurales et IT d'un bon nombre de processus et lignes métiers au sein de la banque mais également au niveau de la filiale ATL du groupe ATB et ce en référence au plan d'audit 2022.

Notons que le plan d'audit 2022 a été achevé à hauteur de 82,4% et que son élaboration s'est basée sur une approche par les risques qui s'appuie sur un découpage fonctionnel, une évaluation de l'exposition aux risques résiduels et la prise en compte des recommandations des instances de gouvernance de la banque, de la Direction Exécutive et du Comité d'Audit Interne.

En outre, l'année 2022 a vu la programmation de trois missions d'audit qui ont couvert les périmètres de l'activité trésorerie, le système d'information, la sécurité cybernétique, le plan de continuité d'activité et l'activité financière.

D'autre parts et dans la perspective de moderniser l'Audit Interne et de lui permettre de grimper à un palier supérieur de prestations plus en phase avec les standards internationaux de la profession, il est envisageable d'acquérir et de déployer un progiciel dédié au pilotage de l'activité de l'audit interne en 2023.

COMPLIANCE

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité comporte les principes fondamentaux, les mécanismes et procédures adéquats pour garantir le respect de notre établissement des lois et règlements en vigueur, des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques. Il repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la direction de la conformité

L'année 2022 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- Mise en conformité par rapport à la circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements finances : la direction de la conformité poursuit le suivi et la coordination de la mise en application du plan action validé par le conseil d'administration et ayant pour but le respect de ses exigences de la circulaire n°2021-05. Egalement, le directeur de la conformité remonte périodiquement le niveau d'avancement des travaux et veille à l'application des recommandations émises par le conseil.
- Actualisation de la politique gestion des conflits d'intérêt : Conformément aux exigences de l'article 12 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2021-05, nous avons actualisé la politique en matière de gestion des conflits d'intérêts.
- Mise à jour de la politique conformité : La politique de conformité a pour objectif de favoriser la conduite des activités de la banque en conformité avec les lois, les règlements et les règles de déontologie et de bonne conduite. Cette mise à jour s'inscrit dans un processus de revue périodique tenant compte de l'évolution du contexte réglementaire et des activités de la banque.
- Mise en conformité par rapport au circulaire de gestion des réclamations clients : la direction de la conformité a contribué dans l'élaboration de la politique relative à la gestion des réclamations clients définissant les diligences à observer lors du traitement des réclamations reçues auprès des clients. La contribution de notre équipe inclut également la préparation du formulaire de réclamation.
- L'ATB a décidé de lancer un programme d'apprentissage à distance au profit des employés de la banque. Le programme couvre différents modules dont notamment la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte anti-corrupcion et le code de bonne conduite. Il a pour objectif de renforcer les connaissances et les capacités des divers acteurs engagés dans la prévention du crime financier et du risque de non-conformité. La formation permet, d'une part de mieux appréhender l'identification des facteurs de risque et de maîtriser les dispositifs de contrôle interne dans le but de les prévenir, d'autre part.
- Compagne de communication : dans le but de promouvoir la culture de conformité au sein de la banque, la direction de la conformité a envoyé une newsletter qui apporte un éclairage sur la définition d'une personne politiquement exposée, les étapes d'entrée en relation avec ce type de clientèle et les mesures de vigilance à y appliquer. En outre, la direction a lancé un questionnaire sous forme de « Quizz » destiné à l'ensemble du personnel de la banque.
- Fiabilisation de données ou data cleansing : afin d'améliorer la qualité des données et d'assurer la conformité réglementaire, une mission spécifique de fiabilisation de données a été effectuée au regard des associations. Le processus consiste dans l'arrêt de la liste définitive des clients « associations » et la mise à jour de leurs données.

- Gestion des relations de correspondance bancaire : dans le cadre de maintenir nos relations de correspondance bancaire, indispensables aux opérations de commerce extérieur, nous avons répondu aux multiples demandes de renseignements en provenance de ces banques.
- Vigilance approfondie à l'égard de la clientèle : Grâce à la mise à niveau du système d'information de la banque, les clients à risque élevé sont escaladés automatiquement à la direction de la conformité pour les soumettre à une vigilance renforcée préalablement à l'entrée en relation. Cela est le résultat de l'automatisation du filtrage des clients par rapports aux blacklists officielles et du calcul de risque LAB/FT associé.
- Révision des scénarios de profilage : La détection des opérations inhabituelles ou suspecte se fait sur la base de différents scénarios paramètres. Sur la base de notre approche par les risques et le contexte économique et financier, nous avons procédé à la mise à jour de certains scénarios de notre système de monitoring.
- Conformément à la loi n°2015-26, relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-09 du 23 janvier 2019, notre équipe investigation a procédé à l'examen des alertes générées par notre système de profilage dont le nombre a atteint 300 alertes en 2022.
- Au cours de l'année 2022, l'ATB a traité environ 5065 demandes d'autorisation de transfert de fonds en provenance ou à destination de l'étranger impliquant des parties ou pays à haut risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme. En outre, elle a traité 275 demandes d'informations parvenues de la CTAF.
- Reporting annuel en application des dispositions de la convention Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)
- Anti-bribery and corruption (ABC) assessment : afin de s'assurer de la mise en œuvre des procédures adéquates de lutte contre la corruption, nous avons procédé à l'évaluation de des risques de corruption et de l'efficacité des contrôles mis en place.

Les établissements bancaires font face aujourd'hui à des risques plus nombreux et diversifiés dans des cadres juridiques en évolution. Face à cette tendance, l'ATB n'a pas cessé de mettre en place les moyens nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires croissantes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et réduire le risque de non-conformité en assurant la satisfaction de la clientèle. Ce pilier va être renforcé par le projet de formation à distance qui sera déployé en 2023. L'ATB mise aussi sur la sensibilisation de tous les employés à travers des communications régulières sur des sujets relatifs aux exigences de conformité.

RISK MANAGEMENT

Dans le cadre de ses attributions qui consiste principalement en la gestion de risques de crédit, opérationnels et de marché, en plus de la gestion des risques cybernétiques et la gestion du plan de continuité de l'activité, la Direction Centrale du Risque Management a réalisé courant l'année 2022:

Au niveau du risque Crédit :

- Un avancement dans le projet « Backtesting » des modèles de notation interne pour l'optimisation et la calibration des paramètres des modèles grandes, moyennes et petites entreprises, avec l'assistance de l'Arab Bank.
- L'application du nouveau modèle de calcul de la LGD pour les Corporate et le développement de modèles de calcul de la LGD et PD, pour le segment Retail dans le cadre du projet d'implémentation des normes « IFRS 9 » avec la collaboration de l'Arab Bank.
- Avancement dans le projet de prévention et résolution des créances non performantes objet de la Circulaire Banque Centrale de Tunisie n°01-2022.
- Participation aux actions de formation relatives à la gestion des risques.

Au niveau du risque Opérationnel et des marchés :

- Mise à jour du plan de financement d'urgence;
- Elaboration de la politique RCSA; Risk control Self Assessment
- Suivi de l'évolution des risques opérationnels, risque de change, risque de liquidité et de taux d'intérêt à travers les principaux indicateurs de risques (KRI) et l'élaboration des tableaux de bord;
- Elaboration des scénarii de stress tests du risque de change et de risque de taux d'intérêt et calcul de l'impact de ses scénarii sur l'exigence en fonds propres;
- Elaboration d'une cartographie des risques pour les 8 processus à savoir le processus Engagement et portefeuille Central, le processus d'entrée en relation, le processus de la Trésorerie, le processus de la télécompensation, le processus de la Trade Finance, processus des Affaires juridiques et du Recouvrement, le processus des opérations agences et le processus des ressources humaines ;
- Mise en place des plans d'actions pour le traitement des risques résiduels extrêmes et élevés pour les différents processus.
- L'organisation des actions de sensibilisation à la culture de risques aux employés du

Au niveau de la Cellule Sécurité de l'Information & PCA :

- L'obtention pour la 3^{ème} fois successive de la certification ISO 27001 en sécurité de l'information relatif au services Internet & Mobile Banking.
- Renouvellement de la certification ISO 27001 du service Internet & Mobile Banking;
- Elaboration et communication de la politique de protection des données à caractère personnel ;
- Réalisation des sessions de sensibilisation et des tests de phishing pour tout le personnel de la banque au Cyber sécurité de l'information;
- Développement des compétences à travers la formation sur la cyber sécurité ;
- Lancement du projet de mise en place du Système de Management de la Continuité d'Activité et réalisation de la phase analyses des risques et l'analyse des impacts sur le métier ;

La Direction Centrale du Risque Management a dans ses plans en 2023 de réaliser les projets suivants:

- L'automatisation des règles de gestion des paramètres des risques PD, LGD et EAD dans le cadre du projet "IFRS9" ;
- Achèvement des projets : Modélisation des paramètres de risque pour le calcul de l'ECL dans le segment Retail ; « Backtesting » des modèles de notation interne et la mise en place de nouveaux systèmes ; « Prévention et résolution des créances non performantes. »
- Avancement dans le projet d'implémentation des normes IFRS9 sur le système TEMENOS.
- Mettre à jour la déclaration de l'appétence au risque
- Participer dans le projet de mise en place du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process »
- Mise en place d'un système d'alerte précoce et développement des indicateurs clés de risque pour les risques opérationnels, de marché et de liquidité et la création d'un tableau de bord pour surveiller les KRI.
- Mise en place et test du plan de financement d'urgence ;
- Développement et application des techniques ALM et de gestion des risques de marché pour améliorer les rapports de gestion des risques de liquidité, de marché et de taux d'intérêt ;
- Suivi de la mise en place des plans d'actions liés aux cartographies des risques déjà réalisées et l'achèvement des cartographies des risques pour les autres métiers de la banque ;
- Mise à jour des politiques et des procédures liées à la déclaration des incidents, la mise en place et l'alimentation de la base de données des incidents des risques opérationnels ;
- Elaboration de rapports périodiques sur les risques opérationnels ;
- Assurer les travaux du comité supérieur et du comité technique des risques opérationnels;
- Participation dans le projet du système d'information TEMENOS ;
- Elaboration de la stratégie cyber sécurité en mettant à niveau la gestion des risques cybernétiques, consolidation et mise en place du framework de gouvernance des risques cybernétiques
- Mise en place d'une plateforme e-learning en cyber sécurité (formation, évaluation, tests opération blanches, etc.) et réalisation de sessions de sensibilisation et des tests de phishing au Cyber sécurité;
- Projet de mise en conformité du Système d'Information de la Banque par rapport aux exigences de la loi 2004 de l'INPDP,
- Maintien de la certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information SMSI selon la norme ISO 27001;
- Réalisation de l'audit réglementaire du système d'information selon le décret 2004-1250 du 25 Mai 2004 au titre de l'année 2023 ;
- Evaluation de la conformité de l'environnement SWIFT de la banque par rapport au Programme de sécurité CSP Swift 2023 et la mise en conformité;
- Concernant la Continuité d'activités, une mise en place du système de management de la continuité d'activité (SMCA) opérationnel et testé et préparation à la certification selon la norme ISO 22301 ;

8. GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Les principales instances de gouvernance de l'ATB ont pour mission de garantir les intérêts de la Banque, des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

I. Code de Gouvernance

a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil d'Administration contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Le Conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank est composé de 12 membres au total. En application des règles de bonne gouvernance et des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

La composition du Conseil d'Administration

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Arab Bank Chief Executive Officer	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
2		Mr Louai Ibrahim SHAHZADEH	Senior Vice President - Regional Credit	AGO 16-04-2022	AGO statuant sur l'exercice 2023
3		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice President	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
4		Mr Naïm EL HUSSEINI	Deputy CEO - Consumer Banking	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
5		Mr Firas ZAYYED	Executive Vice President - CFO	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
6	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
7	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
8	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
9	Mr Yahia BAYAHI	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
10	Mme Olfa BEN OUDA SIOUD	lui-même	Administrateur indépendant Consultante	AGO 16-04-2022	AGO statuant sur l'exercice 2023
11	Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil est réalisée par le comité des nominations et des rémunérations issus du conseil d'administration. Ce Comité choisit une liste de candidats répondants à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par le comité des nominations et des rémunérations à cet effet.

La Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par le comité des nominations et des rémunérations à cet effet.

b) La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

La Banque a adopté le régime de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général conformément aux exigences de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements

Le président du Conseil d'Administration voit son rôle limité à la représentation du conseil, à l'organisation, à la direction des travaux de celui-ci, et à la surveillance du bon fonctionnement des organes de la Banque. Il s'assure, notamment, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le président du conseil d'administration s'engage à maintenir des liens constructifs entre chacun des membres du conseil d'administration et la direction générale de la banque, ainsi qu'entre tous les membres. Il s'assure aussi que toutes les informations adéquates parviennent à tous les membres du Conseil et actionnaires en temps opportun.

Le Directeur général est en charge de la gestion opérationnelle. Il est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque qu'il représente dans ses rapports avec des tiers. Il est le représentant légal de la Banque. Il est interdit au Directeur général et au Directeur Général Adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque

Le président du conseil d'administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la banque centrale en tout ce qui concerne la gouvernance de la banque et dans toutes les circonstances exceptionnelles qui entraveraient les travaux des divers organes de gouvernance.

Les fonctions du conseil d'administration

- ❖ La politique de nomination des directeurs
- ❖ Auto-évaluation des performances
- ❖ Approbation de la stratégie de la Banque

c) La politique de prévention des conflits

L'Arab Tunisian Bank a mis en place une politique de prévention des conflits d'intérêts en application de l'article 7 de la Circulaire B.C.T n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La politique de prévention des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la banque identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil.

d) L'auto évaluation des travaux du conseil d'administration de l'ATB en 2022

Dans le cadre du respect de la banque des exigences BCT stipulées par sa circulaire N° 06-2011 telle que modifiée par la circulaire N° 05-2021, les membres du conseil d'administration ont procédé via un mécanisme élaboré par la banque, à une auto évaluation des travaux du conseil qui aboutit aux résultats suivants :

- ❖ La composition du conseil d'administration est caractérisée par l'équilibre et l'indépendance puisque l'ensemble de ses membres y compris les 2 membres indépendants, n'exerce pas de fonction de direction au sein de la banque. Les décisions sont prises à la majorité avec respect de l'avis minoritaire. Les membres du conseil veillent à mettre en valeur le rôle des comités pour assister le conseil. Les membres veillent à maintenir et à développer continuellement un bon niveau de connaissances et de compétences.
- ❖ Les membres du conseil participent dans l'élaboration des orientations et objectifs stratégiques de la banque, ils se réunissent périodiquement avec l'organe de direction exécutive de la banque pour réviser et discuter les politiques appliquées et suivre l'avancement de réalisation des objectifs stratégiques de la banque dans la limite des risques tolérés.
- ❖ Les membres du conseil veillent à l'établissement de canaux de communication efficaces avec la banque afin de recevoir l'information qui leur permet d'évaluer les travaux de l'organe de direction.
- ❖ Le conseil d'administration veille à diffuser la culture de bonne gouvernance au sein de la banque et à appliquer ses principes. Il procède à l'évaluation continue de l'efficacité et l'efficience des politiques de gouvernance et de contrôle interne, ainsi que la prévention et la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel.

En outre, le comité gouvernance a procédé à l'évaluation des travaux des comités issus du conseil d'administration, et cette évaluation a abouti aux résultats suivants :

- ❖ Les membres des comités d'audit interne, du risque et des nominations et rémunérations, sont indépendants, n'exercent pas des fonctions de direction, et dispose d'une forte compétence et expérience pour réaliser leurs tâches.
- ❖ Les comités jouent pleinement leur rôle d'assistance au conseil à travers l'émission des recommandations qui aident à la prise des décisions, ce qui rend les travaux du conseil plus efficaces
- ❖ Le conseil est informé à temps des délibérations et discussions des comités. Le conseil consulte et approuve le rapport d'activité annuel des comités d'audit interne et du risque

II. Les comités du conseil d'administration

1. Le Comité d'Audit Interne

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité d'Audit Interne en application des exigences de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 38 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité d'Audit Interne est composé de **trois** membres au moins désignés par le Conseil d'administration et choisis notamment sur la base de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ;
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable et ce, conformément à l'article 47 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 39 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.
- ❖ Le Comité d'audit interne est composé comme suit :
 - **President :**
Mr. Mohammad Ahmad EL ISIS
 - **Membres :**
Mr. Mohamed Ben Sedrine,
Mr. Naim El Husseini,
Mr. Firas Zayyed

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité d'Audit Interne . Le Comité d'audit interne peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou des filiales de la banque dont la présence est jugée utile.

- ❖ Le Comité d'audit interne assiste le Conseil d'administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance.
- ❖ Le comité d'audit interne se réunit quatre fois au moins par an sur convocation du président et chaque fois qu'il le juge utile.
- ❖ Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.
- ❖ Les décisions du comité d'audit sont prises à la majorité des membres présents.
- ❖ Les délibérations du comité sont consignées dans des PV transmis à tous les membres du conseil dans sa prochaine réunion
- ❖ Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité d'audit tout document ou information utiles.

2. Le Comité des Risques

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité des risques en application des exigences dispositions des articles 40 & 41 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité des Risques sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

- ❖ Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires.
- ❖ Le Comité des risques est composé comme suit :
 - **Président :**
Mme Olfa Ben Ouda Sioud
 - **Membres :**
Mr Louai Ibrahim Shahzadeh,
Mr Ridha Zerzeri
- ❖ Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.
- ❖ Le Comité des risques est chargé de :
 - Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel.
 - Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques.
 - Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
 - Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil d'administration
 - Analyser l'exposition de la banque à tous les risques
 - Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
 - Approuver les plans de continuité d'activité
 - Donner son avis au Conseil d'administration sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
 - Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
 - Proposer au conseil d'administration des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
 - Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins 4 fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance. Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

3. Le Comité de Gouvernance

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de gouvernance en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 05-2021.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil : en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines de gestion des risques de conformité ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé comme suit :

- **Président :**

Madame Randa Sadik

- **Membres :**

Mr Walid Samhour

Mr Yahia Bayahi

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Gouvernance.

- ❖ Le comité de Gouvernance assiste le conseil d'administration de la banque et élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier bancaire.
- ❖ Le comité de Gouvernance est aussi chargé de veiller au respect des exigences Compliance au niveau de toutes les activités de la banque.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Seuls les membres du Comité de Gouvernance sont autorisés à assister aux réunions du Comité de Gouvernance. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

4. Le Comité de Nominations et Rémunérations

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de Nominations et Rémunérations en application des exigences de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la circulaire BCT N°05-2021

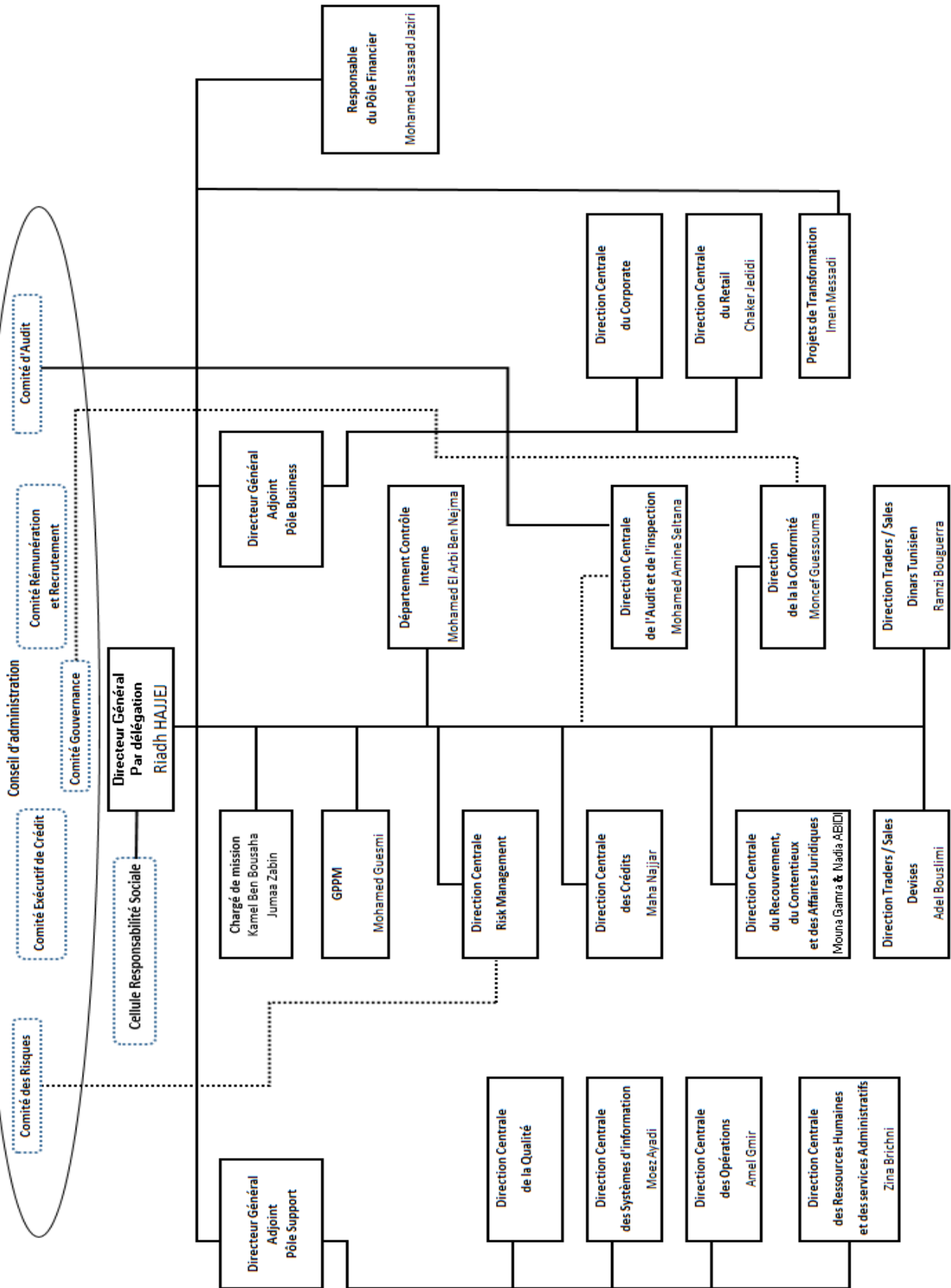
La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr Ferid Abbes
 - **Membres :**
Madame Randa Sadik
Mr Walid Samhour
- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations se réunit 2 fois par an.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Nominations et Rémunérations.

- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations assiste le conseil d'administration de la banque dans :
 - La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères de nomination en matière de compétence et de réputation.
 - L'approbation de la rémunération des hauts dirigeants (directeur général, directeur de la gestion des risques et chef de l'audit interne, notamment), et il doit surveiller l'élaboration et le fonctionnement des politiques et systèmes de rémunération ainsi que des processus de contrôle y afférents.
- ❖ La rémunération du personnel des fonctions de contrôle doit être déterminée indépendamment des lignes de métier surveillées, et les indicateurs de performance doivent principalement mesurer la réalisation des objectifs de ces fonctions afin de ne pas compromettre leur indépendance.
- ❖ La structure de rémunération doit être en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme. Elle doit également intégrer des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- ❖ Les programmes de rémunération doivent promouvoir une saine culture du risque, incitant les employés à prendre des risques appropriés et à agir dans l'intérêt de la banque dans son ensemble (et notamment de sa clientèle) plutôt que dans leur propre intérêt ou celui de leur unité opérationnelle

ORGANIGRAMME DE L'ATB



9. BILAN SOCIAL

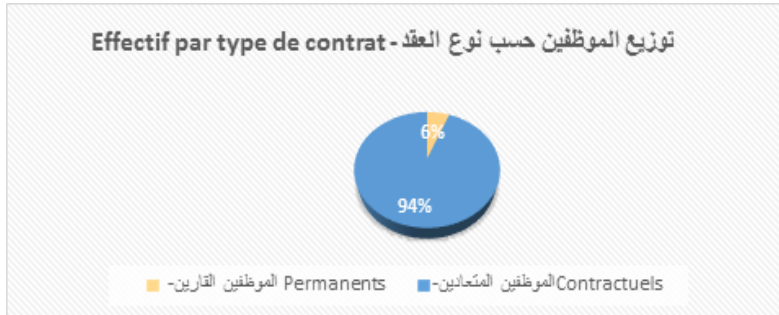
RESSOURCES HUMAINES

Effectif

L'effectif de la banque arrêté au 31/12/2022 est de 1409 employés répartis comme suit :

- Répartition par type de contrat :

Le nombre de ressources permanentes représentent 94% de l'effectifs global de la banque alors que les employés contractuels de représentent que 6%.



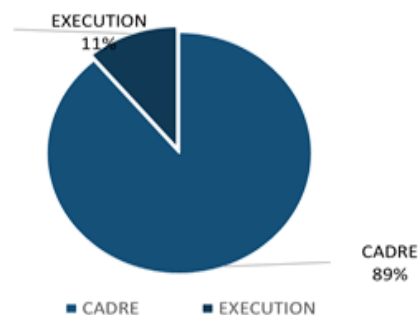
- Répartition Siège/ Réseau :

La part des ressources allouées aux Agences (50%) et celles aux unités du siège (50%) afin de répondre au mieux aux besoins de la nouvelle stratégie de la banque.



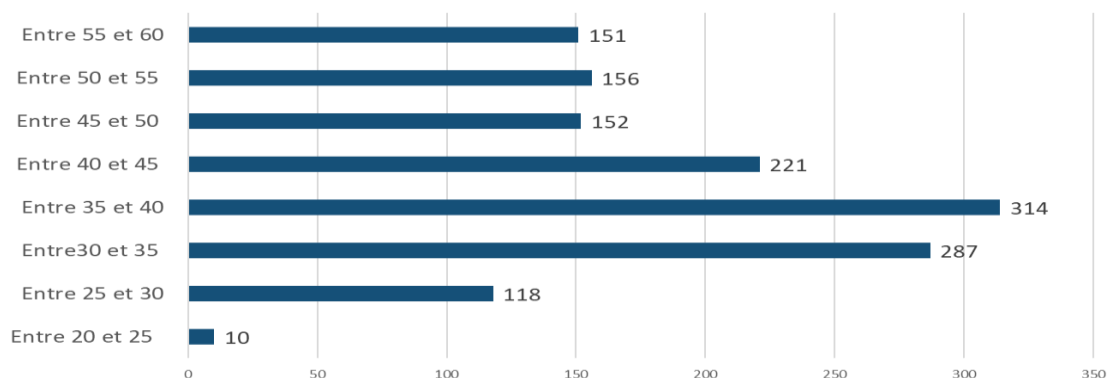
- Répartition par catégorie professionnelle :

La répartition de l'effectifs de la banque par catégorie professionnelle confirme le maintien de la qualité de nos ressources car la part de l'effectif appartenant à la catégorie CADRE représente 89% de l'effectif global qui est justifiée par l'élévation qualitative du niveau d'études de nos ressources grâce aux programmes de formations diplômantes.



- Pyramide des Ages :

La répartition de la population de la banque par tranche d'âge conformément à la pyramide ci-après :



Cette répartition démontre la dominance de la population jeune âgée entre 35-40 ans et 30-35 ans.

- Répartition par Genre :

La répartition de la population de la banque par genre est de 52% pour les hommes contre 48% pour les femmes.

La formation

La formation est l'une des réponses aux défis actuels et futurs que l'ATB est entrain de relever dans un marché concurrentiel

C'est un levier mis à la disposition de chacun pour participer à la dynamique de croissance et de compétitivité qui correspond à l'ambition de notre banque.

Les actions initiées par « l'Académie ATB » en 2022 ont porté à l'évidence, la marque de l'engagement et de l'ambition réels affichés par le management de la banque pour promouvoir la qualité de la Ressource Humaine et lui offrir des perspectives de carrières motivantes. Le programme de formation de l'année 2022 s'est inscrit dans le droit fil de la stratégie de la banque et se voulait encore plus ambitieux tant par les actions mises en place que par les objectifs à atteindre en améliorant les niveaux de compétences par une politique de promotion des plans de carrière par la formation.

La formation a concerné un total de 1919 participants et 10849 jours de formations et un équivalent de 35883 heures de cours. Les dépenses ont été estimées à 1,174 millions TND, le taux de dépense du budget Formation a atteint 95 % contre 82 % en 2021 et un taux de ristourne de l'ordre de 67%. Le taux d'intégration des stagiaires a fortement contribué à cette évolution de la ristourne et ce avec un nombre de stagiaires de 604 étudiants.

Les projets stratégiques

L'année 2022 a été marquée par la finalisation du projet Référentiel Emplois/compétences, bilans des compétences et plan de développement personnalisé et la préparation de la phase de restitution des résultats avec le consultant canadien ayant été chargé d'effectuer les bilans. Ce projet a permis d'élaborer une cartographie complète des métiers de notre banque (existants et futurs) grâce à la contribution de l'ensemble des responsables métiers mais aussi de rédiger les fiches compétences relatives à chaque métier.

Les résultats des bilans des compétences ont pu également être rapprochés de ce référentiel emplois/compétences afin de mettre en lumière des actions de développement personnalisées pur chaque profil. Les principaux thèmes ressortis sont l'innovation, le leadership transformationnel, les relations interpersonnelles, le travail d'équipe et la gestion des conflits.

En plus de ce projet, une démarche de plan de succession a été initiée avec la Direction Centrale des Opérations. Ce plan de succession vise à sécuriser les départs à la retraite prévue dans les 3 années à venir.

L'aspect social

Poursuivant comme à l'accoutumée sa politique de promotion sociale en faveur de ses employés, L'ATB a alloué pour l'année 2022 une enveloppe des sociaux crédits répartis entre crédits immobiliers, de voitures et d'aménagement.

Dans le cadre du suivi des remboursements de l'Assurance STAR relatifs aux hospitalisations au titre de l'année 2021-2022, un plafond supplémentaire et additionnel pour le remboursement automatique des frais médicaux relatifs aux actes médicaux, traitements et hospitalisations ainsi que les atteintes par maladie transmissibles y compris le COVID-19 a été négocié.

Enfin, durant le projet de déménagement au nouveau siège de la banque sise au lac 2, un suivi régulier des travaux du nouvel espace dédié à la nouvelle infirmerie a été effectué avec des visites sur chantier. La structure de soins a été entièrement aménagée en termes d'équipements médicaux répondants ainsi au cadre réglementaire de l'Arrêté du ministère des affaires sociales et de la solidarité du 27 octobre 2003, portant fixation des conditions requises dans les locaux et équipements des services de médecine du travail et permettant ainsi le bon déroulement de la visite médicale annuelle de tous les employés.

10. AFFECTATION DU RESULTAT

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- ❖ une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ❖ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- ❖ Les réserves statutaires
- ❖ Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
 1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
 2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestissements disponibles(*)	Réserve pour Réinvestissements indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2021											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(68 502)	68 502	-
Solde au 31.12.2021 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles					14 374	(14 374)					-
Résultat net 31.12.2022										11 397	11 397
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 847
Affectations du résultat 31.12.2022											
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	11 397	(11 397)	-
Solde au 31.12.2022 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(56 240)	-	566 847

11. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 566.847 KDT, un bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.397 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 257.629 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 553 631 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 445 274 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 756 631 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- - La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- - La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 Février 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- - Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- - Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.9% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type

de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.514 KDT, soit 23% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023.

Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI



La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI



ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société ATD SICAR trois conventions de détachements du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de ces trois conventions.

SARI

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB a conclu avec la société SARI une convention de détachement du personnel.

Aucune charge ou produit n'a été constaté par la banque au titre de cette convention.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

- L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2022 à 1 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 239 KDT.
- Au cours de l'exercice 2022, l'encours des 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant s'élève au 31 décembre 2022 à 3 460 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 435 KDT TTC.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 902 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 318 712 KDT au 31.12.2022. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 645 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.71% du capital au 31/12/2022 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé que le mandat de Monsieur Ahmed Rejiba prend fin le 30 Juin 2022 en tant que directeur général de la banque et la nomination d'un nouveau directeur général à partir du 01 Juillet 2022.

Suite à la vacance du poste du directeur général de la banque le conseil d'administration du 25 Juin 2022 a décidé de désigner un directeur général par intérim Monsieur Riadh Hajej et ce à compter du

01 Juillet 2022. Cette nomination prend fin dès la prise de fonction du nouveau directeur général de l'Arab Tunisian Bank.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI



12. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	85 899	262 507
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	701 253	614 289
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 445 274	5 155 992
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 309 970	1 387 381
AC6 Valeurs immobilisées	6	134 234	117 039
AC7 Autres actifs	7	130 783	123 504
TOTAL ACTIF		7 807 412	7 660 712
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	265 000	100 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	228 674	367 186
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 213 091	5 902 342
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	414 018	543 537
PA5 Autres passifs	12	119 782	192 196
TOTAL PASSIF		7 240 565	7 105 261
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves		495 087	495 087
CP5 Résultats reportés		(67 637)	865
CP6 Résultat de l'exercice		11 397	(68 502)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	566 847	555 450
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 807 412	7 660 712

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2022	31.12.2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	893 810	994 562
HB02	Crédits documentaires	15	261 850	333 579
HB03	Actifs donnés en garantie	16	265 000	100 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 420 660	1 428 141
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		382 867	376 412
HB05	Engagements sur titres		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			382 867	376 412
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 670 882	1 478 573

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	464 565	414 192
PR2	Commissions (en produits)	20	89 066	86 679
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 228	22 168
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	86 233	79 688
Total produits d'exploitation bancaire			664 092	602 727
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	331 109	299 245
CH2	Commissions encourues		13 289	13 129
Total charges d'exploitation bancaire			344 398	312 374
PRODUIT NET BANCAIRE			319 694	290 353
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(69 853)	(107 730)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(11 521)	(36 455)
PR7	Autres produits d'exploitation		141	136
CH6	Frais de Personnel	26	(121 877)	(115 991)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(76 550)	(70 447)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(17 713)	(19 253)
RESULTAT D'EXPLOITATION			22 321	(59 388)
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(447)	1 338
CH11	Impôt sur les bénéfices		(10 477)	(1 239)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			11 397	(59 289)
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	-	(9 213)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			11 397	(68 502)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			11 397	(68 502)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			30	0,0890
				(0,685)

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		593 267	585 267
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(341 967)	(311 822)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1 579	(37 427)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(321 420)	(153 015)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		310 660	(68 606)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(135 375)	(114 237)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(214 092)	(119 336)
Impôt sur les sociétés		(1 039)	(9 252)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(108 387)	(228 429)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		89 278	74 582
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		63 284	(103 275)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(29 758)	(37 779)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		122 803	(66 472)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	70 000
Emission d'emprunts		-	74 230
Remboursement d'emprunts		(127 586)	(12 831)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 384)	(1 222)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(128 970)	130 177
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(114 554)	(164 724)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		372 183	536 909
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	257 629	372 183

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2022, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 Février 2023.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

- **Règles de couverture contre les risques de change** : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85 899 KDT au 31 décembre 2022 contre 262507KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176 608 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	37 787	39 113
Compte courant BCT	48 085	223 366
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	85 899	262 507

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 701 253 KDT au 31 décembre 2022 contre 614 289 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 86 964 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	50 397
Prêts aux établissements bancaires	599 248	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	578
Total créances sur établissements bancaires	650 741	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	11 117
Prêts aux établissements financiers	37 358	43 552
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	973	-
Total créances sur établissements financiers	50 512	54 669
Total	701 253	614 289

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu' à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	51 213	-	-	-	51 213
Prêts aux établissements bancaires	599 248	-	-	-	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	-	-	-	280
Total créances sur établissements bancaires	650 741	-	-	-	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	12 181	-	-	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	1 510	3 668	22 894	9 286	37 358
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	973	-	-	-	973
Total créances sur établissements financiers	14 664	3 668	22 894	9 286	50 512
Total	665 406	3 668	22 894	9 286	701 253

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	51 213	51 213
Prêts aux établissements bancaires	-	-	599 248	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	280	280
Total créances sur établissements bancaires	-	-	650 741	650 741
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	12 181	-	12 181
Prêts aux établissements financiers	3 729	-	33 630	37 358
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	83	229	661	973
Total créances sur établissements financiers	3 812	12 410	34 290	50 512
Total	3 812	12 410	685 032	701 253

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5 445 274 KDT contre 5 155 992 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 289 282 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	471 243
Avances sur placements à terme	71 971	16 144
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	11 636
Total comptes débiteurs & Autres créances	530 538	499 023
Portefeuille Escompte	738 323	661 122
Crédits à la clientèle non échus	4 032 388	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	424 689	486 496
Produits à recevoir	44 734	38 362
Produits perçus d'avance	(15 832)	(13 579)
Créances impayées	338 250	279 524
Total autres concours à la clientèle	5 562 552	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	107 270	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	108 814	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 201 904	5 867 817
A déduire couverture :		
Agios réservés	(240 452)	(213 527)
Provisions individuelles	(333 482)	(331 940)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(97 732)	(100 465)
Provisions collectives (Cir BCT 2023-02)	(84 964)	(65 892)
Total Provisions et agios	(756 631)	(711 825)
Total net des créances sur la clientèle	5 445 274	5 155 992

Au 31 décembre 2022, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 93 millions de dinars contre 43 millions de dinars au 31 décembre 2021.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Provision au 31/12/N-1	331 940	286 808
Dotation de l'exercice	51 550	61 387
Reprise de l'exercice	(14 622)	(16 255)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(35 386)	-
Provision au 31/12/N	333 482	331 940
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	97 732	100 465
Total net des créances	549 598	448 506

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Montant brut des créances classées	980 812	880 911
Agios réservés au 31/12/N-1	213 527	179 507
Dotation de l'exercice	49 943	42 658
Reprise de l'exercice	(11 138)	(8 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	(11 879)	-
Agios réservés au 31/12/N	240 453	213 527
Total brut des crédits accordés à la clientèle	740 359	667 384

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	350 980	105 553	456 533
Avances sur placements à terme	71 971	-	71 971
Portefeuille Escompte	737 658	665	738 323
Créances sur la clientèle non échues	3 994 375	145 283	4 139 658
Créances douteuses et litigieuses	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	42 599	5 713	48 312
Produits perçus d'avance	(15 792)	(40)	(15 832)
Créances impayées	52 593	285 657	338 250
Total engagement bilan	5 234 384	967 520	6 201 904
Engagements hors bilan	1 026 047	13 292	1 039 339
Total engagement brut	6 260 431	980 812	7 241 243
Agios réservés	(10 086)	(230 366)	(240 452)
Provisions	(84 964)	(431 214)	(516 178)
Total agios réservés et provisions	(95 050)	(661 581)	(756 631)
Total engagement net	6 165 381	319 231	6 484 612

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	456 533	-	-	-	456 533
Avances sur placements à terme	59 168	11 856	946	-	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	-	-	-	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	517 735	11 856	946	-	530 538
Portefeuille Escompte	600 961	137 362	-	-	738 323
Crédits à la clientèle non échus	1 084	799	1 593	554	4032388
	119	781	852	637	
Créances douteuses et litigieuses	424 689	-	-	-	424 689
Produits à recevoir	44 734	-	-	-	44 734
Produits perçus d'avance	-15 832	-	-	-	-15 832
Créances impayées	338 250	-	-	-	338 250
Total autres concours à la clientèle	2 476	937	1 593	554	5 562
	921	143	852	637	552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	11 989	15 732	57 988	21 562	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	-	-	-	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	13 533	15 732	57 988	21 562	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 008	964	1 652	576	6 201
	189	731	786	198	904

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	456 533	456 533
Avances sur placements à terme	-	-	71 971	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 034	2 034
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	530 538	530 538
Portefeuille Escompte	-	-	738 323	738 323
Crédits à la clientèle non échus	16 479	-	4 015 909	4032388
Créances douteuses et litigieuses	-	-	424 689	424 689
Produits à recevoir	1 303	-	43 431	44 734
Produits perçus d'avance	-	-	-15 832	-15 832
Créances impayées	-	-	338 250	338 250
Total autres concours à la clientèle	17 782	-	5 544 770	5 562 552
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	107 270	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 544	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	108 814	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	17 782	-	6 184 122	6 201 904

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 309 970 KDT au 31 décembre 2022, contre 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 77 411 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres d'investissement (1)	1 258 680	1 321 377
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	39 776	40 271
Titres de participations (3)	94 030	94 391
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 392 486	1 456 039
Créances rattachées	36 124	38 936
Total brut du portefeuille d'investissement	1 429 014	1 494 976
Provisions	(118 641)	(107 595)
Total provisions et plus-value réservées	(118 641)	(107 595)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 309 970	1 387 381

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381
Acquisition 2022	193 275	0	0	181	0	193 456
Cession / Remboursements 2022	(241 597)	(14 374)	0	(542)	(495)	(257 008)
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Valeur Brute 31.12.22	924 466	329 214	5 000	94 030	39 776	1 392 486
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	31 924	3 299	859	0	43	36 124
Dotation	0	(11 625)	0	(629)	(15)	(12 269)
Reprise	0	579	0	431	213	1 223
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.22	(2 000)	(106 799)	0	(7 570)	(2 272)	(118 641)
Total net au 31.12.22	954 390	225 713	5 859	86 461	37 547	1 309 970

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Bons de trésor	915 537	970 655
Bons de Trésor	918 864	969 452
Décotes	910	1 043
Primes	(34 496)	(33 428)
Créances rattachées / Bons de trésor	30 259	33 588
Obligations (1.1)	39 582	35 199
Obligations brutes	39 189	35 722
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	2 393	1 477
Fonds gérés (1.2)	225 713	253 950
Encours brut des fonds gérés	329 214	343 588
Provision sur fonds gérés	(106 799)	(95 753)
Créances rattachées	3 299	3 616
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 130	2 117
Total net au 31.12.22	1 185 962	1 262 422

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	699	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BNA SUB 2017/2	1 800	-	45 000
ATL 2017/2	400	-	20 000
ATL SUB 2017	400	-	10 000
Emprunt National-2021	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB	10 000	-	100 000
Emprunt National-2022 CB (4ème tranche)	10 000	-	100 000
SERVICOM 2016	2 000	2 000	20 000
HL 2017-03	200	-	10 000
BH SUB 2018	600	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	1 000	-	50 000
BTE 2019	600	-	10 000
ATL 2019-1	800	-	20 000
Total	39 189	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 332 514 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.22
Fonds ATD SICAR	318 712	3 122	321 834	98 532
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	154	8 299	6 942
Fonds STB SICAR	180	5	185	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	6	934	500
Fonds SENED SICAR	1 250	12	1 262	645
Total	329 214	3 299	332 514	106 799

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 39 776 KDT au 31 décembre 2022. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2021
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,71%	1 326	90
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,12%	880	-
ATL	27 633	12 999 920	40,00%	-	2 600
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,98%	-	157
Total	39 776			2 272	3 009

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation	94 030	94 391
Provisions sur titres de participation	(7 570)	(7 372)
Total	86 460	87 019

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2022
Titres cotés	3 361			53
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	53
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	90 668			7 517
TUNISIE CLEARING	347	72 844	3,45%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNAGE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	366
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	146
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,63%	52
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 580	2 000	20,15%	809
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1366
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	223
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	488
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	19
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	-
FCPR "ALTER MED"	3 112	1 500	11,09%	1 670
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	193
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	209
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	104
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	93
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	13,33%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	31,90%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	20,68%	-
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	59,92%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	751	7 508	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,17%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,42%	-
IRADETT 50	70	7 000	38,19%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,21%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,12%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	12,63%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 030			7 570

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2021	Résultat net 2021
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 225	65
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	6 074	226
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemans 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	24 635	1 717
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	5 215	505
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	27 633	110 669	11 333
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(5 682)	(3 120)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	40 106	4 278

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2022 à 134 234 KDT contre 117 039 KDT au 31.12.2021.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.21	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.22	Amort / Provisio n Cumul au 31.12.21	Dotatio n	Repris e / Sortie	Amort / Provisio n Cumul au 31.12.22	VCN au 31.12.22
1) Immobilisation Incorporelles	57 638	4 119	-	61 757	(45 865)	(6 028)	-	(51 895)	9 864
Logiciels	56 480	4 093	-	60 573	(45 682)	(6 018)	-	(51 701)	8 873
Droit au bail	429	-	-	429	(183)	(11)	-	(194)	235
Autres immobilisations incorporelles	729	26	-	755	-	-	-	-	755
2) Immobilisations Corporelles	181 314	12 434	(8 428)	185 319	(123 744)	(10 547)	2 978	(131 312)	54 006
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>85 877</u>	<u>8 118</u>	<u>(1 483)</u>	<u>92 512</u>	<u>(57 148)</u>	<u>(3 339)</u>		<u>(60 486)</u>	<u>32 025</u>
Terrains d'exploitation	6 625	-	(1 483)	5 142	-	-	-	-	5 142
Bâtiments	19 049	5 734	-	24 783	(8 476)	(620)		(9 096)	15 686
Aménagements de bâtiments	60 203	2 384	-	62 587	(48 672)	(2 719)		(51 391)	11 196
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>12 909</u>	<u>0</u>	<u>(4 036)</u>	<u>8 872</u>	<u>(7 901)</u>	<u>(238)</u>	<u>144</u>	<u>(7 995)</u>	<u>877</u>
Terrains hors exploitation	36	-	(36)	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	12 872	0	(4 000)	8 872	(7 901)	(238)	144	(7 995)	877
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 419</u>	<u>1 627</u>	<u>(871)</u>	<u>11 175</u>	<u>(7 167)</u>	<u>(668)</u>	<u>858</u>	<u>(6 977)</u>	<u>4 198</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>15 478</u>	<u>0</u>	<u>(1 339)</u>	<u>14 139</u>	<u>(8 433)</u>	<u>(2 052)</u>	<u>1 278</u>	<u>(9 206)</u>	<u>4 933</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>50 077</u>	<u>2 143</u>	<u>(700)</u>	<u>51 521</u>	<u>(39 775)</u>	<u>(3 948)</u>	<u>698</u>	<u>(43 025)</u>	<u>8 495</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>6 524</u>	<u>543</u>	-	<u>7 067</u>	<u>(3 300)</u>	<u>(301)</u>		<u>(3 601)</u>	<u>3 466</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	<u>3</u>	-	<u>33</u>	<u>(20)</u>	<u>(2)</u>	-	<u>(22)</u>	<u>12</u>
3) Immobilisations encours	47 695	22 670	-	70 365	-	-	-	-	70 365
Immobilisations corporelles encours	8 453	894	-	9 347	-	-	-	-	9 347
Immobilisations incorporelles encours	39 242	21 776	-	61 018	-	-	-	-	61 018
Total	286 647	39 222	(8 428)	317 441	(169 609)	(16 576)	2 978	(183 208)	134 234

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 130 783 KDT contre 123 504 KDT au 31.12.2021, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'attente	89 316	95 672
Crédits & Avances aux Personnels	49 168	37 590
Impôts Actif	5 261	5 382
Charges reportées	1 981	1 416
Stocks Imprimés & Fournitures	1 609	1 359
Crédits pris en charge par l'Etat	238	238
Provisions pour risques et charges	(16 790)	(18 152)
Total	130 783	123 504

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 981 KDT au 31.12.2022 contre un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 soit une augmentation de 565 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.22	Résorptions cumulées 2021	Résorption Exercice 2022	Résorptions cumulées 2022	V.Netto 31.12.22
Autres charges à répartir	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981
Total	9 171	6 053	1 137	7 190	1 981

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 265 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 165 000 KDT par rapport au 31.12.2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts auprès de la BCT Dinars	265 000	100 000
Total	265 000	100 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 228 674 KDT contre un solde de 367 186 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	180 116	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
<u>Etablissements bancaires</u>	180 116	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	1 829
<u>Etablissements financiers</u>	48 558	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	77 141
Total	228 674	367 186

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	180 116	-	-	-	180 116
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 700	-	-	-	1 700
Emprunts auprès des établissements bancaires	178 000	-	-	-	178 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	416	-	-	-	416
<u>Etablissements financiers</u>	48 558	-	-	-	48 558
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	48 558	-	-	-	48 558
Total	228 674	-	-	-	228 674

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	180 116	180 116
Dépôts et avoirs des établissements financiers	39 027	-	9 531	48 558
Total	39 027	-	189 647	228 674

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 213 091 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5 902 342 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2 049 259	2 045 584
Dépôts à Terme	2 396 539	2 196 178
Comptes d'épargne	1 512 581	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	204 590
Dettes rattachées	10 571	10 040
Total	6 213 091	5 902 342

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 049 259	-	-	-	2 049 259
Dépôts à Terme	1 423 606	903 956	68 977	-	2 396 539
Comptes d'épargne	1 512 581	-	-	-	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	244 141	-	-	-	244 141
Dettes rattachées	10 571	-	-	-	10 571
Total	5 240 158	903 956	68 977	-	6 213 091

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 167	1 096	2 046 995	2 049 259
Dépôts à Terme	500	-	2 396 039	2 396 539
Comptes d'épargne	-	-	1 512 581	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	244 141	244 141
Dettes rattachées	-	-	10 571	10 571
Total	1 667	1 096	6 210 327	6 213 091

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 414 018 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 543 537 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 129 519 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts matérialisés	296 754	424 889
Emprunts Obligataires	17 081	19 163
Emprunts subordonnés	195 582	219 082
Pensions livrées	70 925	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 706	10 147
Ressources spéciales	117 264	118 649
<u>Ressources extérieures</u>	<u>97 522</u>	<u>102 388</u>
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>18 820</u>	<u>15 229</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>922</u>	<u>1 030</u>
Total	414 018	543 537

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Ressources extérieures en dinars	58 766	56 439
Ligne BIRD	3 161	4 665
Ligne Italienne	8 979	2 817
Ligne Espagnole	6 949	4 151
Ligne Française	6 152	6 535
Ligne FADES	4 071	5 121
Ligne KFW	28 115	31 152
Ligne AFD	1 339	1 999
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
Ligne BEI	38 348	45 354
Ligne Italienne	408	595
Ressources budgétaires	18 820	15 229
Total	116 342	117 617

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	60 969	45 378	132 158	58 249	296 754
Emprunts Obligataires	-	2 081	7 500	7 500	17 081
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	121 334	50 749	195 583
Pensions livrées	41 635	29 290	-	-	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	32	103	3 324	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 386	320	-	-	9 706
Ressources spéciales	8 066	16 503	60 819	31 876	117 264
<u>Ressources extérieures</u>	<u>7 144</u>	<u>15 084</u>	<u>52 386</u>	<u>22 908</u>	<u>97 522</u>
Ressources extérieures en dinars	5 345	10 594	32 940	9 887	58 766
Ressources extérieures en devises	1 799	4 490	19 446	13 021	38 756
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>-</u>	<u>1 418</u>	<u>8 433</u>	<u>8 968</u>	<u>18 820</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>922</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>922</u>
Total	69 035	61 881	192 977	90 125	414 018

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 661	345	292 748	296 755
Emprunts Obligataires	200	160	16 721	17 081
Emprunts subordonnés	-	180	195 403	195 583
Pensions livrées	-	-	70 925	70 925
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 460	-	-	3 460
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1	5	9 699	9 706
Ressources spéciales	-	-	117 263	117 263
<u>Ressources extérieures</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>97 522</u>	<u>97 522</u>
Ressources extérieures en dinars	-	-	58 766	58 766
Ressources extérieures en devises	-	-	38 756	38 756
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>18 820</u>	<u>18 820</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>922</u>	<u>922</u>
Total	3 661	345	410 011	414 018

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 119 782 KDT au 31 décembre 2022 contre 192 196 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 72 414 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Frais liés au Personnel	38 427	37 580
Divers frais à payer	19 987	20 584
Impôts Passifs	27 415	16 702
Provisions pour risques et charges	15 310	14 107
Comptes D'attente	18 643	103 223
Total	119 782	192 196

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour risque fiscal	4 000	2 506
Provisions pour risque social	3 197	2 195
Provisions pour litiges en cours	8 113	9 406
Total	15 310	14 107

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 566 847 KDT contre 555 450 KDT fin 2021 soit une augmentation de 11 397 KDT ainsi détaillée :

ENKDT	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestionnés disponible(*)	Réserve pour Réinvestionnés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2021											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(68 502)	68 502	-
Solde au 31.12.2021 après affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	(67 637)	-	555 450
Réserves à régime spécial devenues disponibles					14 374	(14 374)					-
Résultat net 31.12.2022										11 397	11 397
Augmentation de capital en numéraire											-
Solde au 31.12.2022 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	133 364	172 625	2 790	1 185	(67 637)	11 397	566 847

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement. Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'Arab Tunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

(*) Ces réserves comportent un montant de 14 374 KDT remboursé par l'ATD SICAR au cours de l'année 2022.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 893 810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994 562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
en faveur des banques	487 148	542 611
en faveur de la clientèle	406 662	451 952
Total	893 810	994 562

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	487 148	487 148
en faveur de la clientèle	16 000	-	390 662	406 662
Total	16 000	-	877 810	893 810

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits documentaires Import	261 320	294 943
Crédits documentaires Export	530	38 635
Total	261 850	333 579

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	261 320	261 320
Crédits documentaires Export	-	-	530	530
Total	-	-	261 850	261 850

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 265 000 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Effets refinançables données en garantie	93 000	43 000
BTA données en garantie	172 000	57 000
Total	265 000	100 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 382 867KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
En faveur de la clientèle	382 867	376 412
Total	382 867	376 412

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	382 867	382 867
Total	-	-	382 867	382 867

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1 670 882 KDT contre 1 478 573 KDT au 31 décembre 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Garanties reçues de l'Etat	78 493	79 906
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	515 850	448 295
Garanties reçues de la clientèle	1 076 539	951 072
Total	1 670 882	1 478 573

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	50 572	247 032	151 865	297 016
1	27 709	51 062	54 309	400 628
2	65	2 095	910	28 297
3	6	154	87	26 913
4	142	2 905	1 347	165 873
5	-	3 784	301	157 811
Total général	78 493	307 032	208 818	1 076 539

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 6 624 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues au comptant à livrer	(6 624)	(10 340)
Total	(6 624)	(10 340)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 26 645 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues à terme à livrer	(26 645)	(297 212)
Total	(26 645)	(297 212)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 464 565 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 601	6 081
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 252	4 042
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 349	2 039
Opérations avec la clientèle	454 964	408 111
Intérêts sur crédit CT & MLT	394 182	350 446
Intérêts sur comptes courants débiteurs	60 782	57 665
Total	464 565	414 192

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 89 066 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Commissions sur comptes et moyens de paiement	54 520	52 680
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 835	10 702
Récupérations et autres commissions	19 754	18 972
Commissions sur opérations internationales	4 957	4 324
Total	89 066	86 679

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 228 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Gain net sur titres de placement	65	14
Gain net sur opérations de change	24 162	22 154
Total	24 228	22 168

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	65	14
Total Gain net sur titres de placement	65	14

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2022	2021
Profit/ Perte sur opérations de change	2 819	1 847
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	22 964	19 549
Profit/ Perte sur positions de change à terme	1 620	758
Total Gain net sur opérations de change	24 162	22 154

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86 233 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	79 054	76 049
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 930	1 855
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	3 249	1 785
Total	86 233	79 688

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	70 446	67 291
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 059	5 415
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 402	3 205
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	147	138
Total	79 054	76 049

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Produits sur bons de trésor	61 079	57 690
Décote sur bons de trésor	(206)	(215)
Prime sur bons de trésor	9 573	9 816
Total	70 446	67 291

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 331 109 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts encourus et charges assimilées	328 702	297 742
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 979	31 504
Opérations avec la clientèle	256 995	229 021
Emprunts et ressources spéciales	42 728	37 217
Autres intérêts et charges	2 407	1 503
Total	331 109	299 245

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 69 853 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	51 551	61 387
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	19 072	14 229
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	12 708	33 145
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	9 858	20 299
Frais de recouvrement	4 978	1 079
Total dotations	98 167	130 139
Pertes sur créances	831	1 397
Radiation de créances	45 936	-
Total dotations & pertes et radiations sur créances	145 935	131 536
Reprises de provisions sur créances douteuses	(14 622)	(16 255)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(4 891)	(1 330)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(9 632)	(6 221)
Reprise de provisions individuelles sur créances radiées	(35 386)	-
Reprise de provisions additionnelles sur créances radiées	(10 550)	-
Total Reprises	(75 081)	(23 806)
Total	69 853	107 730

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11 521 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	12 269	36 805
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 223)	(354)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	475	5
Total	11 521	36 455

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 121 877 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 5 886 KDT.

Désignation	2022	2021
Rémunération du personnel	96 053	91 768
Charges sociales	21 787	20 434
Autres charges liées au personnel	4 037	3 789
Total	121 877	115 991

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 76 550 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 6 103 KDT.

Désignation	2022	2021
Frais d'exploitation non bancaires	25 353	22 121
Autres charges d'exploitation	51 197	48 326
Total	76 550	70 447

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Designation	2022	2021
Plus-values sur cession des immobilisations	831	293
Autres résultats exceptionnels	(1 278)	1 044
Total	(447)	1 338

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Designation	2022	2021
Contribution conjoncturelle au budget d l'Etat	-	9 213
Total	-	9 213

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 0.0890 dinars contre -0.685 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Désignation	2022	2021
Résultat net en KDT	11 397	(68 502)
Nombre moyen d'actions	128 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,0890	(0,685)
Résultat dilué par action (en DT)	0,0890	(0,685)

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 257 629 KDT contre un solde de 372 183 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	85 899	262 507
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	15 483	202 092
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	156 248	(92 416)
Total	257 629	372 183

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général du 01/01/2022 au 30/06/2022		Directeur Général par intérim du 01/07/2022 au 31/12/2022		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	3 278	0	109	52	31	-	344	-
Avantages postérieurs à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 278	0	109	52	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221 771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2022			Engagement 31.12.2021		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	144 150	8 542	152 692	115 828	7 526	123 354
Groupe BEN SEDRINE	7 029	10	7 039	6 313	10	6 323
Groupe ABBES	25 927	45 286	71 213	14 686	35 905	50 592
Groupe RIDHA ZERZERI	56 027	5 083	61 109	39 272	2 231	41 503
Total	233 133	58 920	292 053	176 084	45 672	221 771

- L'encours total au 31 décembre 2022 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 50 004 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
UNIFACTOR	12 410	11 119
Arab Tunisian Lease	19 812	22 588
SARI	17 782	21 187
Total	50 004	54 895

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2022 sur les entreprises liées s'élève à 1 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2022	31.12.2021
Arab Tunisian Lease	1 600	3 600
Total	1 600	3 600

- L'encours au 31 décembre 2022 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et comptes courants	15 309	393 061
Emprunts et comptes courants	(75 193)	(75 161)

- Au cours de l'exercice 2022, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,71% du capital au 31.12.2022. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2022, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2022.

13. LE GROUPE ATB

- Les sociétés du groupe
 - Les résultats
 - Présentation des sociétés
-

LES SOCIETES DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2022)
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	32.500
ATL LOCATION LONGUE DUREE-ATL LLD	Location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers	1.000
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES -SARI	Société de Promotion Immobilière	3.300
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	5.962

RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuels du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales notamment les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB , de l'ATD SICAR , de l'ATL et de sa filiale ATL LLD font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence. Depuis 2019 et suite au renforcement de la participation du groupe ATB dans le capital de l'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL) , 2 nouvelles sociétés ont intégré le périmètre de consolidation à savoir : SARI et ATL LLD .

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 font apparaître un total bilan de 8 454 MTND et un résultat net consolidé de 29,6 MTND.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2022 à 740 MTND contre 677 MTND en 2021 enregistrant une hausse de 9,3 % , les charges d'exploitation ont accusé une hausse de 8,8% pour atteindre 374 MTND à fin 2022 contre 344 MTND l'année précédente.

Ainsi , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse de 9,9% et affiche au 31-12-2022 un montant de 366 MTND contre 333 MTND au 31-12-2021.

Au terme de l'année 2022, les capitaux propres se sont établis à 618 MTND à fin 2022 contre 594 MTND à fin 2021. Le total des actifs a progressé de 1,8 % par rapport à la même période de l'année précédente et clôture à 8 454 MTND.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 6 216 MTND au 31-12-2022 contre 5 906 MTND au 31 décembre 2021 enregistrant une augmentation de 5,3 % ; ces dépôts représentent 80 % du total du passif du groupe.

Au 31-12-2022, le volume des créances sur la clientèle (5 953 MTND) représente 70% du total des actifs du groupe et le coefficient d'exploitation a atteint 64 % au terme de l'exercice 2022.

PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

Arab Tunisian Lease –ATL

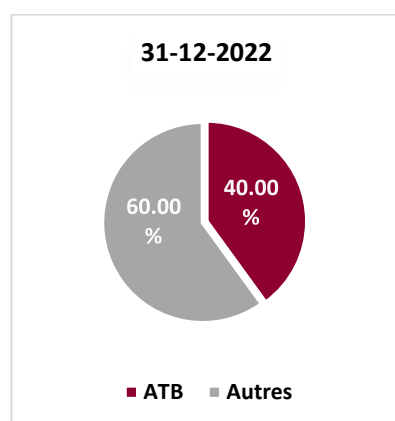
Capital & Actionnariat

Capital Social : 32.500.000 (DT)

Nombre d'actions : 32.500.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers. Elle a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques : industrie, services, agriculture, nouvelles technologie.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022
Total Bilan (md)	630 916	659 589	623 743
Capitaux propres (md)	101 773	110 669	120 333
Capital (md)	32 500	32 500	32 500
Chiffres d'affaires (md)	66 915	74 796	77 871
Résultat Net (md)	5 466	11 333	16 164
Bénéfice /Action	0,168	0,349	0,497
Dividende/Action	0,075	0,2	AGO non encore tenue
Cours de l'action	1,625	1,820	2,998
PER	9,7	5,2	6,03
Dividend Yield	0,05	0,11	AGO non encore tenue

ATL Location Longue Durée –ATL LLD

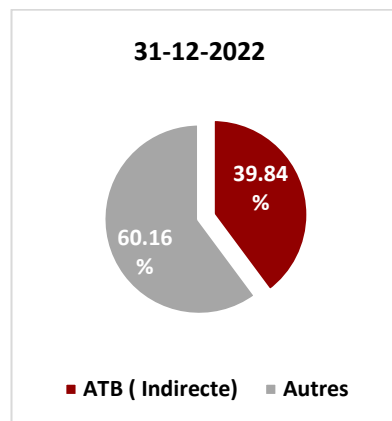
Capital & Actionnariat

Capital Social : 1.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.000.000 actions

Valeur Nominale : 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL LLD

L'ATL LLD a pour objet principal la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers. Elle a été créée en octobre 2019 à l'initiative de l'Arab Tunisian Lease qui détient 99,6% de son capital.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022
Total Bilan (md)	2 165	4 444	10 740
Capitaux propres (md)	812	611	718
Capital (md)	1 000	1 000	1 000
Chiffres d'affaires (md)	113	837	2 434
Résultat Net (md)	-188	-202	107
Bénéfice /Action	-	-	0.107
Dividende/Action	-	-	-

Société Arabe de Réalisations Immobilières – SARI

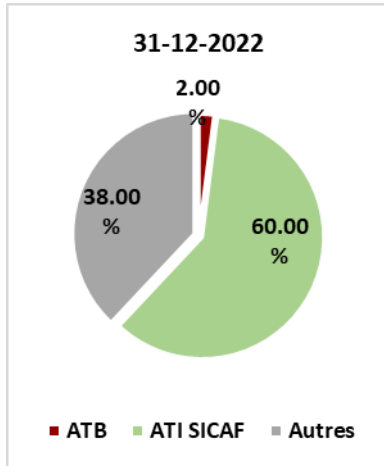
Capital & Actionnariat

Capital Social : 3.300.000 (DT)

Nombre d'actions : 33 000 actions

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de la SARI :

La Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » a été créée en 1995 à l'initiative de l'ATB et de l'ATI SICAF. SARI est une société anonyme, spécialisée dans la promotion immobilière.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022*
Total Bilan (md)	24 850	22 443	15 842
Capitaux propres (md)	-2 562	-5 682	-7 463
Capital (md)	3 300	3 300	3 300
Chiffres d'affaires (md)	10	2 627	7 161
Résultat Net (md)	-1 429	-3 120	-1 781
Bénéfice / Action	-	-	-
Dividende par Action	-	-	-

*Chiffres provisoires

Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

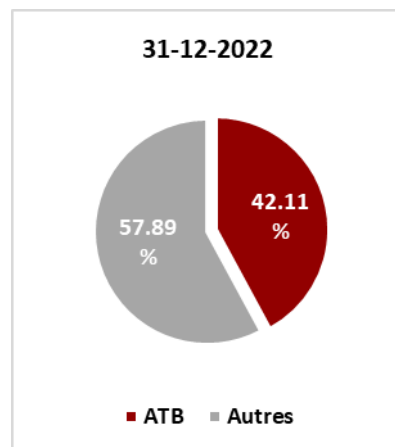
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, créée en Mai 1994, opère dans le secteur financier. L'ATI SICAF est une société d'investissement à capital fixe ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022*
Total Bilan (md)	8 464	9 184	9 596
Capitaux propres (md)	4 711	5 216	5 464
Capital (md)	5 775	5 775	5 775
Chiffres d'affaires (md)	1 009	1 585	1 168
Résultat Net (md)	-1 342	505	249
Bénéfice / Action	-	0,437	0.215
Dividende par Action	-	-	AGO non encore tenue

*Chiffres provisoires

Arab Tunisian Development - ATD SICAR

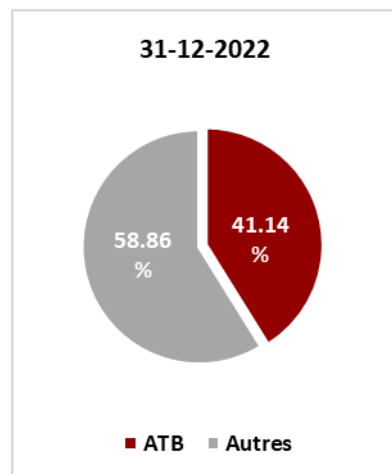
Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187.500 (DT)

Nombre d'actions : 218.750

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR créée en Mars 2001 est une société d'investissement à capital risque ayant pour objet la participation pour son propre compte et/ ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022
Total Bilan (md)	410 956	402 932	387 711
Capitaux propres (md)	23 312	24 635	25 546
Capital (md)	2 187	2 187	2 187
Chiffres d'affaires (md)	5 789	5 586	5 129
Résultat Net (md)	2 074	1 717	1 304
Bénéfice / Action	9,481	7,847	5.963
Dividende par Action	1,8	1,8	1,8

Arab Financial Consultants - AFC

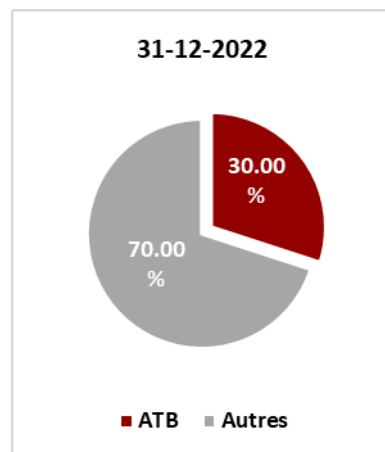
Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 800.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société d'intermédiation en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank. Elle offre une large gamme de services financiers aux investisseurs : Particuliers, Entreprises et Institutionnels, notamment :

- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022*
Total Bilan (md)	7 423	7 856	7 077
Capitaux propres (md)	4 156	4 225	3 682
Capital (md)	4 000	4 000	4 000
Chiffres d'affaires (md)	2 868	2 765	2 662
Résultat Net (md)	-103	65	-548
Bénéfice /Action	-	0,081	-
Dividende par Action	-	-	AGO non encore tenue

*Chiffres provisoires

Union de Factoring - UNIFACTOR

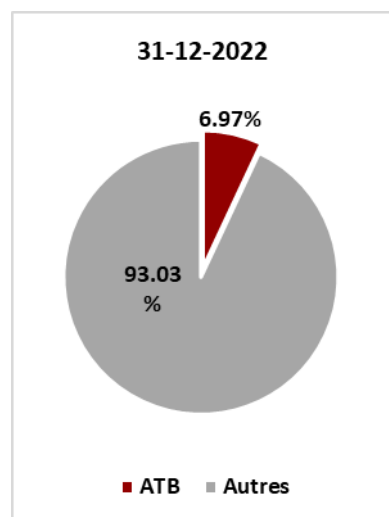
Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022*
Total Bilan (md)	169 192	188 327	239 330
Capitaux propres (md)	38 878	40 106	42 595
Capital (md)	15 000	15 000	15 000
Chiffres d'affaires (md)	18 456	20 130	25 181
Résultat Net (md)	4 150	4 278	4 800
Bénéfice /Actions	1,383	1,426	1.600
Dividende par Action	1,000	0.750	AGO non encore tenue

*Chiffres provisoires

ARABIA SICAV

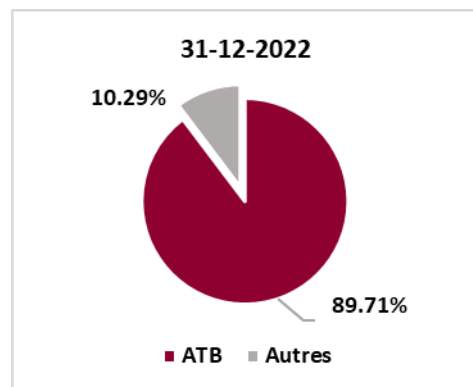
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.962.416 (DT)

Nombre d'actions : 91.780

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires.

Principaux Indicateurs

	2020	2021	2022*
Total Actif (md)	5 988	6 138	6 261
Capital (md) (variable)	5 851	5 974	5 962
Revenus (md)	120	219	244
Résultat Net (md)	223	226	92
Dividende par Action	0,199	1,092	AGO non encore tenue
Valeur liquidative	63,871	66,130	66.047
Rendement	3,86%	3,85%	1.53%

*Chiffres provisoires

14. GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 618 059 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 29 600 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servis à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de

la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2022 à 628 421 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 953 077 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élevaient à 816 358 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.7% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.514 KDT, soit 24% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 11 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI



15. GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	85 944	262 539
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	704 542	609 019
AC3	Créances sur la clientèle	5 953 077	5 649 171
AC4	Portefeuille-titres commercial	88 412	118 549
AC5	Portefeuille d'investissement	1 269 414	1 346 379
	Titres mis en équivalence	12 342	12 046
AC6	Valeurs immobilisées	150 893	127 730
AC7	Autres actifs	189 233	177 615
TOTAL ACTIF		8 453 857	8 303 048
PASSIF			
PA1	Banque centrale et CCP	268 889	100 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	247 501	361 105
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 215 903	5 905 680
PA4	Emprunts et ressources spéciales	783 018	981 969
PA5	Autres passifs	229 001	281 288
TOTAL PASSIF		7 744 312	7 630 042
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	128 000	128 000
CP2	Réserves groupe	528 096	526 697
CP5	Résultats reportés	(67 637)	866
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	29 600	(61 435)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		618 059	594 128
	Part des minoritaires dans les réserves	81 379	73 108
	Part des minoritaires dans le résultat	10 107	5 770
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		8 453 857	8 303 048

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2022	31.12.2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	877 810	994 562
HB02	Crédits documentaires	16	261 850	333 579
HB03	Actifs donnés en garantie	17	265 000	100 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 404 660	1 428 141
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		477 458	465 921
HB05	Engagements sur titres			
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			477 458	465 921
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 734 270	1 551 637

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	537 535	482 841
PR2	Commissions (en produits)	21	90 886	88 641
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	24 608	22 014
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	86 947	83 404
Total produits d'exploitation Bancaire			739 976	676 900
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	365 260	335 542
CH2	Commissions encourues		8 786	8 252
Total charges d'exploitation Bancaire			374 046	343 794
Produits nets Bancaires			365 930	333 106
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(76 725)	(114 233)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(11 904)	(36 548)
PR7	Autres produits d'exploitation		(977)	1 147
CH6	Frais de Personnel	27	(134 667)	(127 356)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(83 078)	(75 535)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(15 997)	(20 594)
Résultat d'exploitation			42 582	(40 013)
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		510	681
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(191)	(3 936)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(2 533)	(2 001)
Résultat des activités ordinaires			40 368	(45 269)
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(661)	(10 395)
Résultat net consolidé			39 707	(55 665)
Part du résultat revenant aux minoritaires			(10 107)	(5 770)
Résultat net part du groupe			29 600	(61 435)
Résultat de base par action			0.231	(0.614)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		697 207	563 255
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(365 469)	(449 361)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6 846	(66 845)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(419 875)	(118 522)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		309 797	(65 368)
Titres de placement		30 072	(48 348)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(114 106)	(110 018)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(168 175)	(83 291)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		-	(582)
Impôt sur les sociétés		(4 412)	(15 671)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(28 115)	(394 749)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		84 031	81 480
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		61 470	(110 156)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(41 213)	(43 872)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		104 288	(72 548)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emmission d'actions		-	70 000
Emission d'emprunts		47 468	40 000
Remboursement d'emprunts		(468 980)	(77 723)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		213 938	256 888
Dividendes versés		(3 930)	(1 455)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(211 504)	287 710
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(135 331)	(179 589)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		411 330	590 919
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		31	275 999
		411 330	411 330

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.277%	40.119%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	44.125%	42.905%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44.084%
A F C*	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34.29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.253%	13.214%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	89.715%	89.715%
SARI*	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.996%	39.772%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.60%	39.958%

*Rapports d'audit 2022 non-communicués.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
 - La banque joue le rôle de dépositaire, et
 - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	89,71%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,60%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		60,00%	
ATD									
AFC			0,28%						
UF									
Arabia Sicav									
SARI									
ATL LLD									

Sociétés détentrices

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85.944 KDT au 31 décembre 2022 contre 262 539 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176.595 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	37 833	39 146
Compte courant BCT	48 084	223 366
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	6	6
Total	85 944	262 539

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 704 542 KDT au 31 décembre 2022 contre 609 019 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 95.523 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	58 231	101 130
Prêts aux établissements bancaires	599 248	459 806
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	280	-
Total créances sur établissements bancaires	657 759	560 936
Avoirs en compte sur les établissements financiers	9 220	15 589
Prêts aux établissements financiers	37 563	32 493
Total créances sur établissements financiers	46 783	48 082
Total	704 542	609 019

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5.953.077 KDT contre 5.649.171 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 303.906 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	456 639	1 125 253
Avances sur placements à terme	71 971	16 144
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 034	11 656
Autres créances		0
Total comptes débiteurs & Autres créances	530 644	1 153 053
Portefeuille Escompte	738 218	662 380
Crédits à la clientèle non échus	4 568 017	3 678 936
Créances douteuses et litigieuses	424 689	484 744
Produits à recevoir	43 464	36 246
Produits perçus d'avance	(18 820)	(16 685)
Créances impayées	374 408	331 722
Total autres concours à la clientèle	6 129 976	5 177 343
Crédits sur ressources spéciales extérieures	107 270	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 544	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	108 814	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 769 434	6 425 325
A déduire couverture :		
Agios réservés	(244 662)	(220 593)
Provisions individuelles	(377 287)	(379 230)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(98 249)	(100 616)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(96 160)	(75 715)
Total Provisions et agios	(816 358)	(776 154)
Total net des créances sur la clientèle	5 953 077	5 649 171

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 88.412 à fin 2022, contre 118.549 KDT à fin 2021, soit une diminution de 30.137 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres de placement	88 412	118 549
Total	88 412	118 549

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.269.414 KDT au 31 décembre 2022, contre 1.346.379 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 76.965 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres d'investissement	936 837	983 693
Titres de participations	425 313	440 701
Créances rattachées	34 004	37 047
Total brut du portefeuille d'investissement	1 396 154	1 461 441
Provisions	(126 740)	(115 062)
Total provisions et plus-value réservées	(126 740)	(115 062)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 269 414	1 346 379

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12.342 KDT à la date du 31 Décembre 2022, contre 12.046 KDT au 31 Décembre 2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Titres A F C	1 258	1 444
Titres UNIFACTOR	5 646	5 368
Titres Arabia Sicav	5 438	5 234
Total Titres mis en équivalence	12 342	12 046

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2022 à 150.893 KDT contre 127.730 KDT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2021	Acquisition/ Cession 2022	Valeur Brute 2022	Amort 2021	Dotaton / Prov. 2022	Transf. Prov.	Amort 2022	Valeur Nette 2022
1- Immob. Incorporelles	58 459	4 171	62 630	-46 496	-6 127	0	-52 623	10 007
Logiciel informatique	57 301	4 145	61 446	-46 313	-6 116	-	-52 429	9 017
Droit au bail	429	0	429	-183	-11	-	-194	235
Autres immob. Incorporelles	729	26	755	0				755
2- Immob. Corporelles	197 950	11 161	209 111	-131 392	-11 837	3 375	-139 854	69 257
Immob. d'exploitation	94 285	6 723	101 008	-61 088	-3 646	6	-64 728	36 280
Terrains d'exploitation	6 639	-1 483	5 156	-	0	0	0	5 156
Bâtiments d'exploitation	25 649	5 734	31 383	-11 131	-829	0	-11 960	19 423
Aménagements de bâtiments d'exploitation	61 997	2 472	64 469	-49 957	-2 817	6	-52 768	11 701
Immob. Hors exploitation	12908	-4036	8872	-7901	-238	144	-7995	877
Terrains hors exploitation	36	-36	0	0	-	-	0	0
Bâtiments hors exploitation	12872	-4000	8872	-7901	-238	144	-7995	877
Matériel et mobilier de bureaux	11 230	753	11 983	-7 827	-697	880	-7 644	4 339
Matériel de transport	21 635	5 681	27 316	-10 387	-2 929	1 566	-11 750	15 566
Matériel informatique	51 318	1 494	52 812	-40 868	-4 022	779	-44 111	8 701
Matériel de sécurité	6 544	543	7 087	-3 301	-303	-	-3 604	3 483
Autres immobilisations corporelles	30	3	33	-20	-2	-	-22	11
3) Immob. encours	48 063	22 694	70 757	0	0	0	0	70 757
Immob. Corp. en cours	8 752	894	9 646				0	9 646
Immob. Incorp. en cours	39 311	21 800	61 111				0	61 111
Ecart Acquisition	3 735	0	3 735	-2 588	-275	-	-2 863	872
TOTAL	308 207	38 026	346 233	-180 477	-18 238	3 375	-195 340	150 893

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 189 233 KDT contre 177 615 KDT au 31 décembre 2021, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits & Avances aux Personnels	47 927	37 587
Impôts Actif	12 925	13 626
Impôts différé Actif	24 850	9 175
Stocks Imprimés & Fournitures	1 609	1 454
Charges à répartir 8.1	1 981	1 416
Comptes d'attente	117 778	132 639
Crédits pris en charge par l'Etat	238	238
Provisions pour risques et charges	(18 075)	(18 520)
Total	189 233	177 615

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.22	Résorptions cumulées 2021	Résorption Exercice 2022	Résorptions cumulées 2022	V.Nette 31.12.22
Autres charges à répartir	9 170	6 053	(1 137)	7 190	1 981
Total	9 170	6 053	(1 137)	7 190	1 981

6. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 268.889 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 168.889 KDT par rapport au 31.12.2021.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts auprès de la BCT Dinars	268 889	100 000
Total	268 889	100 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 247.501 KDT contre un solde de 361.105 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
<u>Etablissements bancaires</u>	228 683	293 409
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 465	5 497
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	225 524	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	693	1 912
<u>Etablissements financiers</u>	18 818	67 696
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	18 818	67 696
Total	247 501	361 105

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6.215.903 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5.905.680 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2 048 129	2 045 332
Dépôts à Terme	2 396 039	2 196 178
Comptes d'épargne	1 512 581	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	248 582	208 074
Dettes rattachées	10 572	10 146
Total	6 215 903	5 905 680

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 783 018 KDT au 31 décembre 2022 contre 981.969 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 198 951 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts matérialisés	483 187	595 619
Emprunts Obligataires	172 332	184 730
Emprunts subordonnés	195 582	219 082
Pension livrées	99 346	177 704
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	15 927	14 103
Ressources spéciales	299 831	386 350
<u>Ressources extérieures</u>	292 316	367 441
Ressources extérieures en dinars	253 560	321 492
Ressources extérieures en devises	38 756	45 949
<u>Ressources budgétaires</u>	4 480	15 229
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	3 035	3 680
Total	783 018	981 969

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 229.001 KDT au 31 décembre 2022 contre 281.288 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 52.288 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Frais liés au Personnel	42 198	40 342
Divers frais à payer	21 115	16 289
Impôts Passifs	35 816	21 410
Provisions pour risques et charges	17 258	16 690
Comptes D'attente	112 614	186 557
Total	229 001	281 288

7. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 709.545 KDT fin 2022 contre 673.006 KDT fin 2021 soit une augmentation de 45.719 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2022 avant affectation	Solde au 31.12.2021 avant affectation
Capital	128 000	128 000
Réserves consolidés	460 459	527 563
Résultat consolidé	29 600	(61 435)
Total capitaux propres groupe	618 059	594 128
Part des minoritaires dans les réserves	81 379	73 108
Part des minoritaires dans le résultat	10 107	5 770
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	709 545	673 006

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	24 293	506 956
Arab Tunisian Lease	5 983	17 509
A F C	(188)	1 123
Arab Tunisian Invest	35	7
Arab Tunisian Develop	517	9 890
Arab Tunisian Lease LLD	43	(156)
UNIFACTOR	630	3 033
Arabia Sicav	68	(1 394)
SARI	(1 781)	(8 872)
Total	29 600	528 096

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2021	128 000	526 697	866	(61 435)	594 128	73 108	5 770	78 878
Affectation du résultat	-	7 067	(68 502)	61 435	-	5 770	(5 770)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(3 819)	-	(3 819)
Augmentation du capital	-	(10)	-	-	(10)	-	-	-
Ajustement	-	(5 237)	-	-	(5 237)	5 237	-	5 237
Résultat de l'exercice	-	-	-	29 600	29 600	-	10 107	10 107
Autres variations	-	(421)	(1)	-	(422)	1 083	-	1 083
Solde au 31/12/2022	128 000	528 096	(67 637)	29 600	618 059	81 379	10 107	91 486

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

8. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 877.810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994.562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
en faveur des banques	487 148	542 610
en faveur de la clientèle	390 662	451 952
Total	877 810	994 562

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 261.850 KDT, au 31 décembre 2022, à 333.579 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Crédits documentaires Import	261 320	294 943
Crédits documentaires Export	530	38 636
Total	261 850	333 579

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Effets refinançables données en garantie	93 000	43 000
BTA données en garantie	172 000	57 000
Total	265 000	100 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 477.458 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement donnés	477 458	465 921
En faveur de la clientèle	477 458	465 921
Total	477 458	465 921

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1.734.270 KDT contre 1.551.637 KDT au 31 décembre 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Garanties reçues de l'Etat	78 492	79 906
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	575 308	513 607
Garanties reçues de la clientèle	1 080 470	958 124
Total	1 734 270	1 551 637

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (6.624) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues au comptant à livrer	(6 624)	(10 340)
Total	(6 624)	10 340

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (26.645) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Devises vendues à terme à livrer	(26 645)	(297 212)
Total	(26 645)	(297 212)

9. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 482.841 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 601	6 081
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 252	4 042
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 349	2 039
Opérations avec la clientèle	527 934	476 760
Intérêts sur crédit CT & MLT	465 071	418 481
Intérêts sur comptes courants débiteurs	62 863	58 279
Total	537 535	482 841

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 88 641 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Commissions sur comptes et moyens de paiement	54 516	52 651
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 799	10 702
Récupérations et autres commissions	21 614	20 965
Commissions sur opérations internationales	4 956	4 323
Total	90 885	88 641

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 014 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Gain net sur titres de placement	446	(140)
Gain net sur opérations de change	24 162	22 154
Total	24 608	22 014

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2022	2021
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	139	815
Plus-values sur cession de titres de placement	305	-
Autres pertes sur titres de placement	2	(955)
Total Gain net sur titres de placement	446	(140)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2022	2021
Profit/ Perte sur opérations de change	(1 620)	1 847
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	2 819	19 549
Profit/ Perte sur positions de change à terme	22 963	758
Total Gain net sur opérations de change	24 162	22 154

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86.947 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 83.404 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	82 763	81 163
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	4 184	2 076
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	165
Total	86 947	83 404

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	70 446	67 291
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 438	5 793
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	147	138
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	2 936	2 989
Intérêts et autres revenus assimilés	3 796	4 952
Total	82 763	81 163

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2022	2021
Produits sur bons de trésor	70 652	57 690
Décote sur bons de trésor	(206)	(215)
Prime sur bons de trésor	-	9 816
Total	70 446	67 291

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 365.260 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 335.542 KDT au cours de l'exercice 2021.

Désignation	2022	2021
Intérêts encourus et charges assimilées	343 137	310 849
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	31 260	33 487
Opérations avec la clientèle	255 445	226 497
Emprunts et ressources spéciales	56 432	50 865
Autres intérêts et charges	22 123	24 693
Total	365 260	335 542

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 76.725 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 114.233 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	58 721	71 652
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	19 072	14 229
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	12 708	31 815
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	10 001	16 994
Frais de recouvrement	4 978	1 079
Total dotations	105 480	135 769
Pertes sur créances	54 697	1 397
Total dotations & pertes et radiations sur créances	160 177	137 166
Reprises de provisions sur créances douteuses	(48 490)	(16 335)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(15 441)	-
Reprises de provisions sur créances cédées à STRC	(7 189)	-
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(11 591)	(6 598)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(741)	-
Total Reprises	(83 452)	(22 933)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(83 452)	(22 933)
Total	76 725	114 233

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36.548 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	13 101	36 350
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 197)	(198)
Total	11 904	36 548

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 127.356 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.311 KDT.

Désignation	2022	2021
Rémunération du personnel	103 935	99 460
Charges sociales	23 284	21 895
Autres charges liées au personnel	7 448	6 001
Total	134 667	127 356

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 75.535 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.543 KDT.

Désignation	2022	2021
Frais d'exploitation non bancaires	1 315	3 067
Autres charges d'exploitation	81 763	72 468
Total	83 078	75 535

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021:

Désignation	2022	2021
Plus-values sur cession des immobilisations	831	315
Autres résultats exceptionnels	(1 021)	(4 251)
Total	(191)	(3 936)

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Désignation	2022	2021
Contribution conjoncturelle	661	10 395
Total	661	10 395

10. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 275.999 KDT contre un solde de 411.330 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

Désignation	2022	2021
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	85 944	262 539
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	657 479	202 092
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(467 424)	(53 301)
Total	275 999	411 330

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	537 535	463 103	74 403	25	3
PR2 - Commissions (en produits)	90 886	89 026	1 533	328	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 608	24 228	-	380	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	86 947	82 697	3 809	441	-
Total produits d'exploitation bancaire	739 976	659 054	79 745	1 174	3
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(365 260)	(329 106)	(36 152)	(2)	-
CH2 - Commissions encourues	(8 786)	(8 644)	(142)	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(374 046)	(337 750)	(36 294)	(2)	-
Produit Net Bancaire	365 930	321 304	43 451	1 172	3
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(76 725)	(69 868)	(7 909)	-	1 051
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(11 904)	(11 719)	69	(254)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	(977)	(2 837)	2 787	(156)	(771)
CH6 - Frais de personnel	(134 667)	(121 877)	(10 363)	(2 427)	-
CH7 - Charges générales d'exploitation	(83 078)	(76 554)	(4 786)	(1 473)	(264)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 997)	(14 735)	(1 106)	(156)	-
Résultat d'exploitation	42 582	23 714	22 143	(3 294)	19
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	510	-	-	510	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(191)	(832)	642	(1)	-
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(2 533)	5 672	(8 021)	(168)	(16)
Résultat des activités ordinaires	40 368	28 554	14 764	(2 953)	3
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(661)	-	(661)	-	-
Résultat net consolidé	39 707	28 554	14 103	(2 953)	3
Part du résultat revenant aux minoritaires	(10 107)	-	(9 406)	(701)	-
Résultat net part du groupe	29 600	28 554	4 697	(3 654)	3

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2022.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

RESOLUTIONS ADOPTÉES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK
Mardi 18 Avril 2023

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de **11.397.491,065** dinars tunisien.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2022 comme suit :

* PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2022 مشروع تخصيص أرباح سنة 2022		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	11 397 491.065	نتيجة السنة
TOTAL	11 397 491.065	المجموع
* REPORT A NOUVEAU	-67 636 849.202	نتائج مؤجلة
BENEFICE A REPARTIR	-56 239 358.137	نتيجة السنة للتخصيص
*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-56 239 358.137	نتائج مؤجلة

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Monsieur MASOUD GHALEB MASOUD SAKKIJHA , en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur NASRI MALHAME, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2022 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 29.600.166,436 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité